

SEANCES DU SAMEDI 20 DECEMBRE 1986  
VERGADERINGEN VAN ZATERDAG 20 DECEMBER 1986ASSEMBLEE  
PLENAIRE VERGADERINGSEANCE DU MATIN  
OCHTENDVERGADERING

## SOMMAIRE:

## CONGES:

Page 542.

## PROJETS DE LOI (Discussion):

Projet de loi contenant le budget des Voies et Moyens pour l'année budgétaire 1987.

Projet de loi contenant le budget de la Dette publique pour l'année budgétaire 1987.

Interpellation jointe de M. A. Geens au Premier ministre sur « la conformité des récentes décisions du gouvernement à la déclaration gouvernementale et à l'accord de gouvernement ».

Discussion générale (reprise). — *Orateurs*: M. Moureaux, Mme De Pauw-Deveen, MM. de Clippele, Vervae, Desmaret, Schoeters, Taminioux, p. 542.

## INHOUDSOPGAVE:

## VERLOF:

Bladzijde 542.

## ONTWERPEN VAN WET (Beraadslaging):

Ontwerp van wet houdende de Rijksmiddelenbegroting voor het begrotingsjaar 1987.

Ontwerp van wet houdende de Rijksschuldbeegroting voor het begrotingsjaar 1987.

Toegevoegde interpellatie van de heer A. Geens tot de Eerste minister over « de conformiteit van de recente regeringsbeslissingen met de regeringsverklaring en het regeerakkoord ».

Algemene beraadslaging (hervatting). — *Sprekers*: de heer Moureaux, mevrouw De Pauw-Deveen, de heren de Clippele, Vervae, Desmaret, Schoeters, Taminioux, blz. 542.PRESIDENCE DE M. LEEMANS, PRESIDENT  
VOORZITTERSCHAP VAN DE HEER LEEMANS, VOORZITTERLe procès-verbal de la dernière séance est déposé sur le bureau.  
De notulen van de jongste vergadering worden ter tafel gelegd.La séance est ouverte à 10 h 5 m.  
De vergadering wordt geopend te 10 u. 5 m.

## CONGÉS — VERLOF

Mme Aelvoet, pour d'autres devoirs, demande un congé.

Vraagt verlof: mevrouw Aelvoet, wegens andere plichten.

— Ce congé est accordé.

Dit verlof wordt toegestaan.

Mme Van Puymbroeck et M. Capoen, pour d'autres devoirs, demandent d'excuser leur absence à la réunion de ce matin.

Afwezig met bericht van verhinderd: mevrouw Van Puymbroeck en de heer Capoen, wegens andere plichten.

— Pris pour information.

Voor kennisgeving.

## PROJET DE LOI CONTENANT LE BUDGET DES VOIES ET MOYENS POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 1987

## PROJET DE LOI CONTENANT LE BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 1987

*Reprise de la discussion générale*

## INTERPELLATION JOINTE DE M. A. GEENS AU PREMIER MINISTRE SUR « LA CONFORMITE DES RECENTES DECISIONS DU GOUVERNEMENT A LA DECLARATION GOUVERNEMENTALE ET A L'ACCORD DE GOUVERNEMENT »

## ONTWERP VAN WET HOUDENDE DE RIJKSMIDDELENBEGROTING VOOR HET BEGROTINGSJAAR 1987

## ONTWERP VAN WET HOUDENDE DE RIJKSSCHULDBEGROTING VOOR HET BEGROTINGSJAAR 1987

*Hervatting van de algemene beraadslaging*

## TOEGEVOEGDE INTERPELLATIE VAN DE HEER A. GEENS TOT DE EERSTE MINISTER OVER « DE CONFORMITEIT VAN DE RECENTE REGERINGSBESLISSINGEN MET DE REGERINGSVERKLARING EN HET REGEERAKKOORD »

**M. le Président.** — Nous reprenons l'examen des projets de loi relatifs au budget des Voies et Moyens et au budget de la Dette publique pour l'année budgétaire 1987, auquel est jointe l'interpellation de M. André Geens.

Wij hervatten de bespreking van de ontwerpen van wet betreffende de Rijksmiddelenbegroting en de Rijksschuldbegroting voor het begrotingsjaar 1987, waaraan de interpellatie van de heer André Geens is toegevoegd.

La parole est à M. Moureaux.

**M. Moureaux.** — Monsieur le Président, de Sainte-Anne en Sainte-Catherine, nous voilà à la Saint-Théophile. Je souhaite commencer mon exposé en vous annonçant une nouvelle, comme j'ai pris l'habitude de le faire; ce samedi, José Happart est toujours premier échevin faisant fonction de bourgmestre de la commune des Fourons.

**M. Wyninckx.** — C'est une bonne nouvelle! (*Sourires.*)

**M. Moureaux.** — Cela me permet d'enchaîner en disant, à l'intention de notre collègue, M. Weckx, que le jurisme « à la Moureaux » tient décidément mieux la route que celui du gouvernement. Mais c'était une parenthèse!

Pour illustrer l'action du gouvernement Martens VI, on peut dire qu'elle est caractérisée par le désordre et l'improvisation, ainsi que par des gadgets et de fausses solutions. Les solutions sur les Fourons n'ont pas tenu vingt-quatre heures. Aujourd'hui, dans la discussion du budget des Voies et Moyens, nous nous trouvons face à un nouveau gadget, que certains orateurs ont déjà abondamment démonté, notamment hier, je veux parler de votre accord-gadget de la Sainte-Catherine.

J'aurais voulu dire au Premier ministre que s'il consulte son calendrier pour la fin de l'année une série de ressources s'offrent à lui pour qualifier de futurs accords. La Sainte-Famille me semble un bon titre pour un accord familial de gouvernement. Je note aussi la Saint-Thomas, mais c'est plus dangereux. J'attire dès à présent l'attention des journalistes qui pourraient s'en inspirer pour la rédaction de leurs futurs titres... Mais si vous désirez terminer l'année sans aller jusqu'à la Saint-Sylvestre, vous aurez le moyen de rendre hommage à notre chef de groupe puisque la Saint-Roger se fête le 30 décembre. Vous pouvez donc éventuellement envisager les accords de la Saint-Roger!

**M. Sondag.** — Il y a aussi les saints innocents!

**De heer Van In.** — De « onnozele kinderen » niet vergeten! (*Men glimlacht.*)

**M. Moureaux.** — J'aurais aussi pu parler de la Saint-Wilfried mais ç'aurait été trop facile et il ne figure pas au calendrier ces jours-ci.

**Mme Delruelle.** — C'est tous les jours la Saint-Wilfried.

**M. Moureaux.** — Vous avez raison et je suppose que vous brûlez un cierge pour tout jour gagné.

Revenons à des choses plus sérieuses, si tant est qu'on puisse parler de choses sérieuses lorsqu'on évoque l'accord de la Sainte-Catherine.

Les membres de la commission ont essayé, avec le ministre des Finances, de voir clair dans la communication sur ce point qu'il a faite au nom du gouvernement. Après un après-midi de débats, nous avons plus ou moins réussi à dégager un certain nombre d'éléments et, à notre grande surprise, nous avons constaté que toutes ces questions et les réponses du ministre ne figuraient pas au rapport, ce qui a amené le groupe socialiste à ne pas voter ce dernier. Nous avons dû constater que les choses que nous avions fait dire, on ne souhaitait probablement pas les écrire, et cela peut se comprendre.

En vérité, si les journalistes belges avaient plus de temps, n'étaient pas si peu nombreux, et se montraient aussi accrocheurs que ceux des États-Unis ou même que les paparazzi italiens, ils pourraient déjà écrire que cet accord de la Sainte-Catherine n'existe pas et que, sur beaucoup de ses points, il est mort-né, inexécutable.

A l'annexe 2 du document distribué et relatif à la régionalisation des parastataux et des institutions scientifiques, on trouve une série de chiffres de ristournes d'impôts attribuées aux Régions — notre collègue M. Dehousse en a d'ailleurs parlé — qui sont la contrepartie théorique d'attributions de charges budgétaires aux dites Régions.

Ainsi, pour le transfert budgétaire, pour un total de 2 milliards 73 millions de l'INL, de la SNT, de l'Onem, de la SNDE à la Région flamande, on accorde à celle-ci 3 milliards 214 millions de ristournes. Pour les mêmes parastataux, en Région wallonne, le transfert de crédits d'un milliard 466 millions se traduit par l'attribution d'un milliard 485 millions de ristournes. Je ne parle pas de la Région bruxelloise qui voit les 4 milliards 700 millions de ristournes réduits à la portion congrue de 224 millions de dotations, selon une nouvelle clef de répartition assez singulière et frustrante.

J'en viens au montant supplémentaire d'un milliard 200 millions de la Région flamande, qualifié par M. Eyskens de « bonus de la Région flamande ». Lors des négociations très compliquées de la nuit de la Sainte-Catherine, il a été dit: « Ce bonus d'un milliard 200 millions, ce n'est pas possible. » Certes, on applique le système des ristournes, ce qui est déjà, aux propres dires de M. Geens, un succès, une percée flamande. Mais les interlocuteurs francophones du gouvernement ont dit, paraît-il: « Nous ne pouvons accepter ce bonus d'un milliard 200 millions. » Tout le monde en convient, y compris les ministres interrogés dans les différentes commissions. « Il faut, ajoutait-on, inventer quelque chose pour compenser ce milliard 200 millions. » Ainsi, dans une merveilleuse improvisation nocturne, a-t-on décidé de régionaliser en plus, en prime, les institutions scientifiques: Mol, l'Inix, l'Ire. On a dit: « C'est très beau. » Et M. Eyskens s'est montré très fier de ce système presque miraculeux. Comme, d'un côté, il y a 2 milliards 300 millions de budgets transférés à la Région flamande et 1 milliard 60 millions seulement de ristournes, et que du côté wallon, on aboutit à 489,8 selon « la clef Moureaux » — celle de mon frère, et non la mienne —, on arrive par un jeu de prestigitation dont le gouvernement est très friand, à cette conclusion: « C'est merveilleux, nous avons trouvé 1 milliard 200 millions de malus — c'est ainsi que M. Eyskens explique les choses — pour la

Région flamande, malus qui compense le bonus d'un milliard 200 millions de tout à l'heure.» Tout est arrangé, tout le monde y trouve son compte. C'est extraordinaire. « Embrassons-nous, Folleville! »

Mais il ne suffit pas de mettre sur papier les chiffres des ristournes en chiffres définitifs et d'inscrire entre parenthèses les chiffres des transferts budgétaires. Car le document est ainsi libellé: les chiffres de transferts budgétaires figurent entre parenthèses, mais non pas les chiffres des ristournes. C'est là un des points très intéressants du document que nous vaut l'accord de la Sainte-Catherine. C'est ce qui nous a permis de relever dans le document, qui servira plus tard aux exécutés, que les transferts de ristournes sont définitifs tandis que les transferts de crédits aux Régions, en compensation des charges budgétaires, sont à vérifier. Quand le problème du Centre de Mol a été abordé, les ministres Maystadt et Eyskens, respectivement en commission d'information sur la sécurité dans les centrales nucléaires et en commission des Finances, ont tous deux déclaré que les décisions avaient été prises à la hâte, sans qu'on ait peut-être suffisamment réfléchi quant à leurs conséquences.

M. Geens, président de l'Exécutif flamand, mais il n'est pas souvent parmi nous, n'a pas donné les mêmes interprétations des accords de Val-Duchesse. Je présume que c'est la raison pour laquelle on essaie d'éviter que la réalité apparaisse trop clairement dans les rapports des commissions parlementaires. M. Geens pourrait s'alarmer...

Donc, on nous explique que Mol remplit des missions nationales importantes que le gouvernement national continuera à subventionner.

Ouvrons ici une petite parenthèse. Nous sommes favorables à l'application la plus loyale et la plus efficace possible des lois de régionalisation. Nous ne nous opposons pas à la régionalisation des institutions dans les matières régionalisées en 1980 et nous souhaitons même une avancée fédérale importante. Mais ce n'est pas une raison suffisante pour désorganiser dans ces trois Régions des services essentiels à la sécurité du pays. Or, ceux qui participent aux travaux de la commission dite Tchernobyl savent que le démantèlement sans préparation et sans réflexion des centres de Fleurus et de Mol, est quelque chose d'inadmissible pour la population belge. Qu'un gouvernement ait pu improviser, dans des matières aussi graves pour nos populations, me paraît être un signe d'irresponsabilité tragique de la part de l'équipe au pouvoir.

Aujourd'hui, chacun essaie de reprendre ses billes. On estime que parmi les missions du Cen, le cycle du combustible reste de la compétence du gouvernement national conformément aux lois de 1980, ce qui représente 70 p.c. du budget de ce centre. Qui va gérer ce budget national? Un nouvel organisme créé à cet effet? Les institutions régionalisées se verront-elles confier des missions, des contrats et travailleront-elles ainsi en sous-traitance pour l'Etat national? Bref, beaucoup de solutions sont envisagées et le gouvernement ne sait pas où il va. De toute manière, ces institutions scientifiques ne seront pas régionalisées au 1<sup>er</sup> janvier prochain et ne le seront que lorsque des solutions techniques adéquates auront été élaborées.

A ce sujet, le groupe socialiste voudrait vous poser une question précise. L'accord de la Sainte-Catherine prévoit — car on n'est jamais assez prudent — une clause de simultanéité. Page 6, VI, du rapport, nous pouvons lire: « Les divers volets de l'accord doivent être exécutés simultanément. » Or, on commence par nous dire que seule une partie des institutions sera transférée au 1<sup>er</sup> janvier; pour le reste, ce ne sera fait que lorsque l'examen critique aura été mené à son terme. Autrement dit, le moment d'exécution d'une certaine partie de l'accord est imprécis, n'est pas connu. Qu'est-ce que la simultanéité dont il est fait état? Cela signifie-t-il que l'exécution différée des parties qui ne sont pas préparées entraînera l'exécution retardée des autres? Si ce n'est pas le cas, la simultanéité n'a aucun sens et est, une fois de plus, un jeu de dupes.

On en arrive au fameux 1,2 milliard de bonus de la Région flamande. M. Gaston Geens, président de l'Exécutif flamand, a très clairement dit: « Quand nous aurons Mol, c'est nous qui déciderons ce que Mol fera. Nous utiliserons nos ristournes dans le sens que nous jugerons le plus utile à la Région flamande. » Il doit recevoir 3,2 milliards et 1 milliard de ristournes, soit en tout 4,2 milliards. Dans son esprit, les charges de Mol, qui restent nationales, seront laissées au gouvernement. Ainsi M. Geens retrouvera, intact et amélioré, le 1,2 milliard de bonus accordé pendant la nuit de la Sainte-Catherine. En réalité, quand on sait que le Cen a deux tiers de charges nationales, on arrive à la conclusion que ce qui est régionalisé représentera finalement environ 800 millions de francs, même pas un milliard. Or, les ristournes d'impôt pour les institutions scientifiques accordent 1,060 milliard à la Région flamande, c'est-à-dire un nouveau bonus de 260 milliards.

La question précise que j'ai déjà posée et à laquelle on ne veut pas répondre est celle-ci. Si la régionalisation de Mol, de l'Inix et de l'Ire entraîne pour les Régions une charge considérée comme inférieure au montant des ristournes prévu sous ce chapitre de l'accord, va-t-on récupérer aussi le bonus apparu en ce qui concerne les organismes parastataux? Vous avez répondu: « Franc pour franc, nous donnerons les ristournes pour les institutions scientifiques en fonction des besoins. » Cela semble vouloir dire que, sur le milliard 60 — et j'aimerais en avoir confirmation —, vous n'accorderez que les montants nécessaires pour couvrir les dépenses budgétaires réellement supportées par la Région flamande et la Région wallonne. S'il apparaît que la Région flamande peut gérer le Cen en supportant seulement 800 millions de charges, parce que l'Etat national portera le reste du fardeau, cela veut-il dire que vous bloquerez également les ristournes sur les organismes parastataux, à due concurrence?

Le gouvernement n'a donné aucune réponse claire à cette question. Il ne faut pas s'en cacher, une divergence de vues totale sur cette interprétation existe entre le gouvernement national et celui de la Région flamande.

Dans les circonstances actuelles, je ne peux terminer mon exposé sans évoquer brièvement le problème de la Région bruxelloise. Je ne parlerai pas des droits de succession ni même des problèmes des communes, des pouvoirs subordonnés et de la répartition du Fonds des communes, déjà évoqués ou qui le seront par d'autres collègues, notamment par M. Horyat. Simplement, il n'est pas possible à un mandataire bruxellois de ne pas s'exprimer, à l'heure actuelle, sur l'avenir institutionnel de sa région. Les craintes que nous pouvons avoir des jours à venir nous obligent à fournir certaines indications et à donner un avertissement au gouvernement et aux partis francophones de la majorité.

Nous avons des raisons de craindre qu'à la faveur de ce qu'on appelle « la trêve des confiseurs », vous tentiez, dans un de ces paquets mal ficelés dont vous êtes coutumier, de résoudre simultanément un certain nombre de questions qui n'ont rien à voir les unes avec les autres et ce pour faire croire à un accord équitable.

On affirme que le gouvernement envisage de tenter, entre le 27 et le 30 décembre, de résoudre le problème des droits de succession et éventuellement celui de certaines restructurations de communes bruxelloises, dans un grand accord englobant, bien sûr, les charbonnages du Limbourg. Ainsi, on mêlerait des choses indépendantes l'une de l'autre en risquant de vendre pour la énième fois les droits de succession de Bruxelles qui n'ont pas été accordés à la Région au moment de la régionalisation des secteurs nationaux. Ils ne le sont toujours pas actuellement, alors que l'accord de gouvernement le prévoyait, et ils risquent demain d'être mis en balance avec d'autres privilèges qu'on accordera encore à la Région flamande. Ainsi, les droits de succession seraient vendus trois fois.

Il faut le dire une fois pour toutes, le problème de la Région bruxelloise ne peut plus être réglé « en tranche de saucisson ». Ce problème global doit absolument trouver une solution d'ensemble. Elle doit vider la question de l'application, d'une manière ou d'une autre, de l'article 107<sup>quater</sup> de la Constitution à la Région bruxelloise.

La majorité actuelle est précaire et ne permet pas, en tout cas, d'atteindre la majorité qualifiée nécessaire pour régionaliser. Dans ces conditions, c'est une faute grave de vouloir faire aujourd'hui des marchandages sur Bruxelles en compromettant pour les deux parties la solution définitive.

Il existe une possibilité de négocier sérieusement un véritable accord sur la Région bruxelloise, tenant compte de la spécificité de Bruxelles et de la présence sur son territoire des deux grandes communautés. Actuellement, grâce à l'évolution des esprits de part et d'autre, les conditions pour une telle négociation sont réunies.

Je le répète, si dans un accord de marchandage sur des points particuliers, on compromettrait la possibilité d'une telle négociation, on prendrait, à l'égard de notre région, une très grave responsabilité. Il n'est pas imaginable de démanteler par lambeaux la loi du 26 juillet 1971 créant l'Agglomération sans savoir quel sera l'avenir définitif des institutions bruxelloises.

Nous avons toujours clairement dit qu'il n'y avait pas simultanément place à Bruxelles pour une Agglomération et une Région. La solution à trouver doit globaliser les deux problèmes et éviter qu'il y ait trop d'institutions concernant le même territoire. Mais, il ne faut pas jeter l'enfant avec l'eau du bain.

Certains ont suggéré d'attribuer à l'Exécutif régional bruxellois, qui se trouve au sein du gouvernement national, qui n'a aucune indépendance

et est un véritable *Rijksgebied*, les pouvoirs d'une institution décentralisée. Il s'agirait d'une négation de la démocratie. Cette solution serait encore pire que celle de type ville-région, prônée dans certaines déclarations du CVP.

Aujourd'hui, vous avez à prendre en compte l'avenir d'une région, de sa population et du rôle économique et social qu'elle doit jouer dans l'Etat belge et en Europe. Bruxelles a des caractéristiques particulières et ne peut plus supporter économiquement, socialement et financièrement, d'être traitée comme elle l'est; tous les pouvoirs économiques bruxellois vous le diront.

Je prendrai un seul exemple, intéressant, pour illustrer mon propos. Bruxelles connaît depuis quelques mois un développement accentué des embouteillages de voitures. Chacun a pu le constater et de nombreux parlementaires qui viennent de l'extérieur de la ville me le signalent d'ailleurs et me posent des questions à ce sujet.

Pourquoi y a-t-il depuis quatre mois surcharge de la circulation automobile à Bruxelles, créant des embouteillages énormes qui occasionnent des pertes de temps considérables? Les causes de ce phénomène sont multiples, mais il est essentiellement dû au fait que les décisions qui ont été prises sur les problèmes fondamentaux qui concernent l'organisation d'une région comme Bruxelles l'ont été par des gens qui ne les connaissent pas, essentiellement par un ministre non bruxellois, M. De Croo, ou, éventuellement, par l'Exécutif régional bruxellois.

Les trois causes primordiales de cette situation ne sont en aucune manière imputables aux pouvoirs bruxellois: communes et Agglomération.

La première cause est la suppression d'une série d'arrêts à la suite de la restructuration des chemins de fer décidée par M. De Croo. La conséquence en est — cela peut être vérifié — que nombre de navetteurs s'entendent pour venir travailler à Bruxelles en voiture. Ils ont, en effet, constaté que le transport individuel était plus aisé et plus économique que le chemin de fer depuis que le train ne s'arrête plus dans la gare de leur commune. La première cause est donc une décision nationale mal réfléchie: celle du ministre des Communications en matière de restructuration des chemins de fer.

La deuxième raison, imputable au même ministre, est la restructuration du réseau des transports publics à Bruxelles, avec la suppression de certains trams ou de lignes directes, ce qui oblige l'utilisateur à emprunter plusieurs moyens de transport au lieu d'un seul. Cette situation risque de s'aggraver encore du fait des options récentes prises par le ministre De Croo en ce qui concerne le métro lourd de la petite ceinture.

La troisième raison, intéressante parce qu'elle montre que ceux qui ont exercé des pressions sur les pouvoirs bruxellois pour la prise de certaines décisions se sont desservis eux-mêmes, est la construction du tunnel Léopold II. J'ai dénoncé en temps utile cette décision à cette tribune, car une entrée directe sur Bruxelles allait faire pression sur la petite ceinture en permettant de «bypasser», comme nous le disons en jargon urbanistique, le grand ring. Il est confirmé aujourd'hui de manière irréfutable qu'une série d'automobilistes entrent à Bruxelles par l'axe Koekelberg-Rogier, traversent le cœur de Bruxelles, pour prendre le complexe Arts-Loi au lieu de contourner la ville par le ring B1. Cette situation était prévisible.

Je note avec intérêt que, comme je l'avais prévu, ce sont les usagers extérieurs, désireux d'améliorer leur propre situation, qui ont provoqué une sursaturation portant le trafic à 80-100 mille véhicules par jour sur des axes déjà saturés, provoquant ainsi des embouteillages massifs au complexe Arts-Loi.

Cet exemple, à mon sens patent, montre que la gestion de Bruxelles doit être assurée, dans l'intérêt de l'ensemble du pays, par tous les Bruxellois.

En conclusion, dès l'instant où l'on parle des intérêts régionaux de Bruxelles, du travail des Bruxellois, de leurs possibilités de gagner leur vie, de recevoir leur dû, sur le plan financier, et pour autant que soit respectée la culture de chacun, à quelque communauté qu'il appartienne, ces intérêts sont communs, sans qu'ils coïncident nécessairement avec ceux des deux autres régions; ils y sont même parfois opposés.

Toute solution plaçant Bruxelles sous la tutelle des deux autres régions, pour ce qui concerne les problèmes économiques et sociaux alors que serait assuré par ailleurs le respect des deux cultures, doit être jugée mauvaise et, donc, inacceptable. Je demande dès lors au gouvernement, et aux partis de la majorité, de ne pas adopter durant la trêve des confiseurs, une solution improvisée et peu réfléchie, portant sur des problèmes de détail, mais susceptible, une fois de plus, de compromettre

pour l'avenir, le véritable vouloir-vivre collectif qui seul permettra de régler le problème de Bruxelles. (*Applaudissements sur les bancs socialistes.*)

**De Voorzitter.** — Het woord is aan mevrouw De Pauw.

**Mevrouw De Pauw-Deveen.** — Mijnheer de Voorzitter, enkele dagen geleden stapte ik mee op in de studentenbetoging, een betoging waardoor werd bewezen dat de studenten dan toch niet zo «geëmbourgeoiserd» zijn als men de jongste jaren had gedacht. Hun ontevredenheid is werkelijk groot en ligt diep. De betoging had allicht studentikoze aspecten, maar het was te merken hoe de deelnemers de ernst van de situatie van hun universiteit inzagen. Alle universiteiten waren er trouwens: de rijksuniversiteiten en de vrije universiteiten, de Vlaamse en de Franstalige, ook de studenten uit het hoger onderwijs buiten de universiteit. Ze waren allen solidair, wat hun ideologische richting ook was. De studenten uit Leuven hadden blijkbaar het best hun deelneming voorbereid, want zij benadrukten hun protest met verschillende slogans, en met liedjes met aangepaste tekst.

Dat de ministers van Onderwijs niet werden gespaard zal niemand verwonderen. Vermoedelijk zullen zij antwoorden dat zij zich niet geraakt voelen door een manifestatie waar maar een klein deel van de studentenbevolking aan zou hebben deelgenomen. Toch is die manifestatie betekenisvol want ze bewijst hoe diep de universitaire gemeenschap werd geraakt.

Ik werd getroffen door één van de slogans: «Studeren is een recht, studeren is geen voorrecht», een idee die ten grondslag ligt aan de democratisering van het hoger onderwijs, een democratisering waar al lang geleden aan begonnen werd, maar die zeker nog geen werkelijkheid was geworden. Toch wordt die al te trage ontwikkeling tegengehouden door de zogenaamde saneringsmaatregelen van de regering. Juist de studenten uit de minder goeude gezinnen worden er immers door getroffen.

Eerst is er de verhoging van het inschrijvingsgeld die door een aantal universiteiten werd ingevoerd. De regering zal er hier op wijzen dat de universiteiten vrij waren het al of niet te doen, maar dat impliceert het al of niet verminderen van de financiering van andere sectoren. De universiteiten mogen autonoom beheren, maar aangezien hun werkingsmiddelen nog meer dan onder Martens V worden beperkt, heeft die vrijheid niet veel zin.

Naast de verhoging van het inschrijvingsgeld komt de drastische ingreep in de sociale sector. Dat is werkelijk onverantwoord: het zijn immers de minst goeude studenten die het meest een beroep doen op de sociale tegemoetkomingen, die ze immers het meest nodig hebben, op het gebied van huisvesting, eetmalen, sociale dienst enzovoorts. Die studenten hebben het nochtans al niet makkelijk: ze horen immers tot een groep van de bevolking die door de crisis en de inleveringen reeds zwaar is getroffen. Het gezinsinkomen is verlaagd, de koopkracht is verminderd, terwijl de huur van een studentenkamer, de voeding, het vervoer enzovoort duurder zijn geworden. Dat betekent dat het voor een groot aantal gezinnen niet meer mogelijk is hun kinderen naar de universiteit te sturen.

De samenstelling van studentenpopulatie met een verminderd aantal studenten uit arbeidersmilieus of uit gezinnen met een laag inkomen zal nog minder overeenstemmen met de sociaal-intellectuele samenstelling van de bevolking, en dat terwijl de verhoudingen reeds ongezond waren. Alsof het verstand afhankelijk is van het inkomen! Ja, we keren helaas terug naar de tijd toen studeren een voorrecht was. Het is niet alleen zeer erg dat verstandige kinderen universitair onderwijs moeten ontberen, maar het is ook sterk te betreuren dat hierdoor hun toekomst in het gedrang komt. In alle categorieën werknemers heerst werkloosheid, dat weten we, maar we weten ook dat de percentages het laagst liggen bij de universitair gediplomeerden. Door de toegang tot de universiteit aan de min-gegoeden te ontzeggen, zijn hun kansen op werk ook verminderd. De regering draagt hier dus een grote verantwoordelijkheid.

Zoals de maatschappij nu evolueert, zal men immers hoe langer hoe meer kennis vereisen, op zeer hoog niveau. Waarom mogen alleen de rijkere tot die wetenschappelijke elite behoren? Ik weet het: op die onaanvaardbare discriminatie wees ik reeds voor twee weken, maar er kan niet voldoende worden herhaald wat voor onbillijke gevolgen het regeringsbeleid voor de universiteiten wel heeft.

Bovendien heeft die enorme vermindering van de sociale toelagen ook onmiddellijke gevolgen op de tewerkstelling in de sociale sector van de universiteiten.

Banen komen in het gedrang door de blokkering van de forfaitaire kostprijs per student op het niveau van 1985. Dit betekent een besparing van zowat 1,2 miljard. Als men daaraan nog de andere inleveringen toevoegt, dan constateert men dat alleen al in de Nederlandse sector 1,3 miljard wordt ingeleverd. Nochtans is het een gemeenplaats te zeggen dat investeren in hogere studies en wetenschappelijk onderzoek een voor het land gunstige en toekomstgerichte investering is.

Misschien wordt heil gezocht in een versterking van de samenwerking tussen universiteit en industrie. In welke zin gaat die samenwerking? Is het risico niet groot dat de industrie zeer sterk het wetenschappelijk onderzoek zal beïnvloeden? Zal het niet hoe langer hoe meer worden gewijd aan materies die deze industrieën beheffen; zal dat onderzoek niet uitsluitend worden gevoerd met het oog op het leveren van produkten die financieel meer renderend zijn? Kan het tegendeel worden bewezen?

Bovendien wil men het wetenschappelijk onderzoek in de ondernemingen bevorderen via fiscale stimuli. Hoe zal coördinatie mogelijk zijn? Indien elke onderneming het liberaal « op zijn eentje » doet, zullen heel wat geld, energie en kennis worden verspild.

De liberalen weigeren ook maar één cent te geven aan het wetenschappelijk onderzoek naar de maatschappelijke gevolgen van de toepassing van spits technologieën. Het kan ze niet schelen dat duizenden jobs verloren zullen gaan: het kan ze niet schelen wat de sociaal-psychologische gevolgen zijn van het werken met computers. Nochtans had de Nationale Raad van wetenschapsbeleid — en dat zijn serieuze mensen — geadviseerd dat 10 pct. van het geld dat wordt besteed aan wetenschappelijk onderzoek aan die studie zou worden gewijd.

Het uitsluitend in cijfers denken, als een robot, is typisch voor de regering. De ministers zijn blijkbaar vergeten dat de humane wetenschappen ook nog bestaan. De betekenis van het woord « wetenschap » is in hun brein verenigd met exacte en toegepaste wetenschappen. De meesten onder hen hebben nochtans rechten gestudeerd en zouden zich moeten herinneren hoe essentieel het kritisch denken is in onze maatschappij. Misschien hebben ze gewoon hun cursussen uit het hoofd geblokt, alleen hun diploma beogend. De wetenschappen die in de faculteit letteren en wijsbegeerte worden gedoceerd, zijn van geen tel meer. Door het wegvalen van toekomstmogelijkheden in het secundair onderwijs, is het aantal inschrijvingen uiteraard verminderd. Die faculteit is echter niet alleen een producent van leraressen en leraren. Het wetenschappelijk onderzoek is er essentieel. Welke industrie gaat met de faculteit letteren en wijsbegeerte samenwerken om het wetenschappelijk onderzoek te bevorderen? Met aandrang vraag ik een antwoord, mijnheer de minister: welke industrieën gaan het wetenschappelijk onderzoek op het domein van de humane wetenschappen bevorderen? Hoe staan de ondernemingen ten opzichte van de ontwikkeling van het kritisch denken? Heeft men daar überhaupt reeds over nagedacht?

Over het hoger onderwijs buiten de universiteit zal ik het niet hebben. Ik neem me voor een schriftelijke parlementaire vraag aan minister Coens te stellen, aangezien zijn antwoord mij geen voldoening gaf tijdens de bespreking van de bekrachtigingswet van de volmachtbesluiten.

Terwijl ik hier toch op de tribune sta, wil ik het ook nog hebben over een totaal ander punt van deze begroting, namelijk de verdeling van de opbrengst van de kijk- en luistergelden te Brussel. Waarom gaat slechts 20 pct. naar de Vlaamse Gemeenschappen 78 pct. naar de Franstalige. Deze verhouding is onjuist en het aanvaarden ervan is een gevaarlijk precedent.

Daar dragen de Vlaamse partijen uit de meerderheid de verantwoordelijkheid voor.

De heer Van In. — Zeer juist, mevrouw.

Mevrouw De Pauw-Deveen. — Nu blijkbaar opnieuw gesprekken over Brussel op gang komen, is dit van tevoren al, toegeven aan de Franstaligen die beweren dat er maar 15 pct. Vlaamse Brusselaars zijn. Die Vlaamse Brusselaars weten nochtans beter en heel Vlaanderen zou ook moeten weten dat de statistieken waarmee die Franstaligen zwaijen niet overeenstemmen met de werkelijke toestand. Hoe talrijk zijn de autochtone Brusselaars en ingeweken Vlamingen niet die onder sociale of administratieve druk officiële papieren in het Frans invullen? En daarvoor vraag ik juist meer in het bijzonder de aandacht van de Franstaligen. Automatisch worden in heel wat Brusselse gemeentebesturen, gelukkig niet overal, Franse formulieren voorgelegd. Nu nog worden eentalig Franse bedienden achter een loket geplaatst waar de nieuwe identiteitskaarten moeten worden aangevraagd. Het is een onaanvaardbare situatie waartegen trouwens moet worden opgetreden. Wie aan

dienstbetoon doet in Brussel, weet zeer goed dat de problemen in het Nederlands worden uitgelegd maar dat de documenten in verband met pensioenen, ziekenfonds, belastingen enzovoort, in het Frans zijn gesteld. Het is dus een zware vergissing uit te gaan van de taal van de officiële documenten, want dat gegeven mag niet gelden als bewijs, aangezien het aan het werkelijke taalgebruik niet beantwoordt.

De CVP'ers willen nu de held uithangen door het toekennen van de successierechten aan Brussel te koppelen aan Vlaamse eisen: waarom hebben ze dat niet gedaan toen het regeerakkoord werd opgesteld? Toen al heb ik gevraagd dat de volledige toepassing van de taalwetten in de Brusselse gemeentebesturen en OCMW's als voorwaarde zou worden gesteld. Maar de CVP deed niets. En nu komt die toegeving van een 20 pct.-78 pct.-verhouding in Brussel, een toegeving die de toekomst van de Vlaamse Brusselaars zwaar hypothekeert.

Graag vernam ik van een Vlaams lid van de regering hoe die toegeving kan worden verantwoord. Voor de SP is die in elk geval onaanvaardbaar en we protesteren dan ook met klem tegen deze beslissing. (*Applaus op de socialistische banken en op sommige banken van de Volksunie.*)

M. le Président. — La parole est à M. de Clippele.

M. de Clippele. — Monsieur le Président, le budget des Voies et Moyens pour 1987 a été déposé sous le signe du redressement économique.

La Belgique traverse une crise économique grave, plus grave que celle que connaissent les pays voisins. On peut dès lors se demander pourquoi il en est ainsi. Personnellement, j'y vois quatre causes: tout d'abord, le déficit budgétaire; ensuite, les taux d'intérêt; en troisième lieu, la pression fiscale et, enfin, le vieillissement de l'appareil industriel.

J'aimerais examiner successivement ces quatre points avec vous, monsieur le ministre.

Voyons d'abord le déficit budgétaire. En commission des Finances, vous avez appelé l'évolution de ce déficit qui, de 1972 à 1978, n'était que de 1 à 1,5 p.c. du PNB, ce qui signifiait un lent accroissement de la dette publique. De 1979 à 1982, nous avons connu une véritable explosion du solde net à financer, qui est passé de 6 à 12,6 p.c. Enfin, de 1982 à 1986, il y eut stabilisation, grâce au gouvernement précédent, qui est parvenu malgré tout à diminuer les dépenses.

Le budget que vous nous présentez aujourd'hui, monsieur le ministre, est en contraction, en vue d'arriver à un solde net à financer de 8,1 p.c. et ce en diminuant les dépenses et la charge d'intérêt de la dette publique et en augmentant les recettes. Vous avez vraisemblablement fixé la barre à 8,1 p.c. en raison du fait que les pays voisins ont un solde net à financer de quelque 8 p.c. Mais lorsque nous atteindrons l'objectif poursuivi — ce que j'espère vivement —, ces pays voisins seront sans doute parvenus à ramener leur solde net à financer à 3 ou 4 p.c. C'est d'ailleurs à ce niveau qu'il faut ramener le solde net à financer, ne serait-ce que pour supprimer l'effet boule de neige des intérêts de la charge de la dette publique.

C'est la raison pour laquelle le gouvernement précédent a pris des mesures par la voie de la loi du 1<sup>er</sup> août 1985. Vous en prenez à votre tour dans le même sens, notamment en usant des pouvoirs spéciaux. Je me permets de vous féliciter dès à présent pour le redressement que vous obtiendrez.

De tweede oorzaak is de rentevoet. De rentevoet is de sleutel van onze economie want een hoge rente is niet bevorderlijk voor de economie. De investeerders worden dan immers gestraft. In het verleden, ik denk vooral aan 1980, was de rentevoet gestegen tot 14,25. De jongste staatslening werd uitgegeven tegen 7,75 pct., dank zij de internationale context en de inspanningen van onze minister van Financiën. Wij moeten in dit verband uiterst voorzichtig zijn; de mogelijkheid bestaat immers dat de rentevoet in de toekomst weer zal verhogen. Daarom vraag ik u, mijnheer de minister, samen met uw collega's niet alleen van de Europese landen, maar ook van de Verenigde Staten, druk uit te oefenen op Duitsland, om zijn rentevoet te verlagen. Daar is de rentevoet namelijk zeer hoog in vergelijking met de andere landen.

Een lagere rentevoet in Duitsland zou voor alle betrokkenen gunstige gevolgen hebben.

Voorts is er het probleem van de roerende voorheffing, die werd ingevoerd door minister Dequae in 1962 met een percentage van 15 pct. In 1967 werd dit verhoogd tot 20 pct. en op het ogenblik, sinds 1984, ingevolge een beslissing van minister De Clercq, bedraagt ze 25 pct. Dit percentage is veel te hoog en naar mijn mening moet het worden verlaagd

rot 15 pct. Ik weet dat minister Eyskens daarvan voorstander is, maar wanneer zal die roerende voorheffing effectief worden verlaagd tot 15 pct.? Het is uiterst belangrijk dat die verlaging tot stand wordt gebracht: ook de rentevoet zal dan waarschijnlijk automatisch omlaag worden gedrukt en de kapitaalvlucht zal worden gestopt. Op die manier zal Brussel weer aantrekkelijk worden op de internationale financiële markt, niet alleen voor de multinationale bedrijven, maar ook voor alle buitenlandse kapitalen.

Le troisième problème, monsieur le ministre, est celui de la pression fiscale.

Vous savez comme moi qu'une réforme extrêmement importante a été réalisée aux Etats-Unis où M. Reagan est parvenu à faire introduire deux taux, celui de 15 p.c. et celui de 28 p.c.

A cet égard, je me permets de retracer un bref historique de la fiscalité américaine.

Avant l'arrivée de M. Kennedy au pouvoir, le taux marginal des impôts directs était de 90 p.c. aux Etats-Unis; il a été réduit à 70 p.c. Lorsque M. Reagan a pris la présidence en 1980, il l'a réduit de 70 à 50 p.c. pour le ramener à 28 p.c., qui est le taux actuellement en vigueur. Le chemin parcouru est donc loin d'être négligeable: une diminution de 90 à 28 p.c. au total.

Il faut en être bien conscient: ce qui s'est passé aux Etats-Unis ne peut manquer d'avoir des répercussions dans les autres pays et en Europe notamment.

En effet, il est inadmissible que le taux marginal en Belgique — je reprends le pourcentage cité par M. Eyskens voici un mois à cette tribune — atteigne 80, voire 85 p.c. alors qu'il n'est que de 28 p.c. aux Etats-Unis. Il a pour conséquence que les personnes dynamiques, les industriels, les gens désireux d'exploiter un brevet ne resteront pas en Belgique mais préféreront se rendre dans un pays plus accueillant, comme les Etats-Unis. Or, lorsque j'ai demandé à l'époque à M. Eyskens quand il comptait instaurer le même taux dans notre pays, il m'a répondu que les Etats-Unis étaient toujours en avance de dix ans sur nous. A mon avis, si l'on attend aussi longtemps avant d'appliquer un taux équivalent, la Belgique aura, d'ici là, perdu sa substance et sera devenue un pays sous-développé.

Je tiens tout de même à vous signaler qu'à la suite de cette réforme fiscale américaine, un certain nombre de pays ont également diminué leur taux marginal. Il s'agit de l'Allemagne, de la France, de la Grande-Bretagne, de l'Autriche, de l'Italie, de l'Irlande, du grand-duché de Luxembourg, du Japon et même de la Chine, même si, pour ce dernier pays, le changement est peut-être sans rapport avec la réforme américaine.

Il est, en outre, important de noter qu'il existe dans notre pays un véritable déséquilibre entre les impôts directs et indirects. La proportion entre les deux types d'impôts est de 68 p.c. contre 32. Ceci signifie que la Belgique connaît le pourcentage le plus élevé d'Europe en ce qui concerne les impôts directs et le plus bas au niveau des impôts indirects. Même le Japon, où la pression fiscale est nettement moins forte que dans notre pays, a procédé à un rééquilibrage en diminuant l'impôt direct et en augmentant par contre la TVA.

Au début du gouvernement Martens V, lorsque M. De Clercq était ministre des Finances, les impôts ont encore été augmentés dans l'espoir de diminuer le déficit budgétaire, mais on s'est rendu compte qu'il s'agissait d'une erreur. Plus tard, quand M. Grootjans est devenu ministre des Finances, la fiscalité a été diminuée par la loi du 1<sup>er</sup> août 1985. J'estime qu'il faut continuer dans cette voie. La déclaration gouvernementale nous annonçait l'instauration d'une commission royale d'harmonisation de la fiscalité. Cette commission devait normalement déposer son rapport au mois d'août, ce qu'elle n'a pas fait. Ce délai a ensuite été prolongé jusqu'à la fin de l'année, mais, aux dernières nouvelles, le rapport ne sera terminé qu'au printemps prochain. J'espère, monsieur le ministre, que cette commission ne connaîtra pas la même fin que celle instaurée en 1935, présidée par M. Coart et dont le rapport final n'a jamais été examiné. D'ailleurs, M. Eyskens a promis une réforme fiscale pour l'automne et j'espère qu'il tiendra parole.

Dans les mesures que vous nous annoncez, figurent le *stock option*, les dividendes du travail ou rémunérations participatives, les fonds communs de placement en capital à risque. Ces mesures me paraissent très intéressantes.

Le *stock option*, par exemple, avait déjà été appliqué il y a deux ans. Je constate qu'il est de nouveau d'actualité, ce qui signifie qu'il s'agissait

à l'époque d'une mesure beaucoup trop timide, davantage poussée actuellement. Il apparaît que les mesures prises en matière de « défiscalité » sont toujours trop peu importantes et connaissent une application morcelée.

J'en arrive à la mesure la plus importante, du moins ressentie comme telle dans l'opinion publique, à savoir l'épargne-pension. Celle-ci est absolument nécessaire pour éviter l'effondrement de la bourse, suite à l'arrivée à terme des mesures Monory. Cette épargne-pension devra renforcer les moyens des entreprises car, comme l'a dit M. Eyskens, 80 p.c. de celles-ci disposent de moyens propres insuffisants. Je crains toutefois que le montant proposé de vingt mille francs soit insuffisant et je me permets de me référer à ce qui se passe en France. Le ministre français, chargé de l'économie et des finances, M. Balladur, a demandé à M. Eyskens de lui soumettre son projet d'épargne-pension et il a copié presque textuellement, avec les points et les virgules, le projet belge, en modifiant toutefois un élément. Il a, en effet, porté le montant de 20 000 de nos francs à 10 000 francs français, ce qui représente environ 68 000 francs belges. Cette mesure provoquera un choc tellement important qu'il attirera à la bourse des centaines de milliers de nouveaux actionnaires.

En Belgique, le montant proposé est trop faible mais je suppose qu'au fil des années il sera augmenté, ce qui permettra d'attirer des masses d'argent plus importantes à la bourse.

M. de Wasseige. — Il s'agit de 20 000 francs belges par personne.

M. de Clippele. — Cela représente donc 40 000 francs par ménage mais, en France, il s'agit de 10 000 francs français par personne.

M. de Wasseige. — Ce n'est pas exact.

M. Verhofstadt, Vice-Premier ministre et ministre du Budget, de la Politique scientifique et du Plan. — Les 10 000 francs français sont à comparer aux 40 000 francs en Belgique. Il est bien certain que ce montant sera augmenté à l'avenir. Il me semble plus utile d'établir la comparaison avec les Etats-Unis, où existe un système d'épargne-pension, l'*individual retirement account*, qui permet de déduire annuellement 230 000 francs, et cette déductibilité intervient après la simplification de la fiscalité et la diminution des différentes dépenses fiscales. C'est une bonne comparaison, me semble-t-il?

M. de Wasseige. — Tout le système social est différent aux Etats-Unis et il ne faut pas comparer des choses qui ne sont pas comparables.

M. Verhofstadt, Vice-Premier ministre et ministre du Budget, de la Politique scientifique et du Plan. — J'admets que notre système n'est pas tellement différent de celui de la France.

M. de Clippele. — J'en arrive au quatrième point soulevé par M. Eyskens. Il s'agit du vieillissement de l'appareil industriel. Nous avons connu dans le passé des capitaines d'industrie extraordinaires comme Solvay, Empain, Bekaert ou Gevaert. Aujourd'hui, au contraire, nous constatons un vieillissement du dynamisme industriel belge et on peut en rechercher les causes.

M. de Wasseige. — Ce n'est pas exact.

M. de Clippele. — Les chiffres sont là pour le prouver et j'énumère quelques points.

D'abord, le manque de mobilité de la main-d'œuvre en Belgique est dû au taux trop élevé des droits d'enregistrement, c'est-à-dire des droits de mutation lors de l'acquisition d'un immeuble. Si un ingénieur de Gand est déplacé à Liège, il est obligé de racheter une nouvelle maison et il doit payer 12,50 p.c. de droits d'enregistrement alors qu'aux Etats-Unis, ce droit est limité à 1 p.c. La main-d'œuvre, aussi bien les cadres que les employés ou les ouvriers, y changent plusieurs fois de domicile au cours de leur carrière, alors qu'en Belgique les travailleurs sont figés, pour cette raison fiscale.

Ensuite, la fiscalité est exagérée. Elle se traduit par la fuite des capitaux vers l'étranger par centaines de milliards et aussi par la fuite des cadres. Comment voulez-vous qu'un industriel accepte encore de prendre des risques car s'il ne réussit pas, il est pénalisé, mais s'il réussit, l'administration fiscale prélève la majorité du fruit de son travail.

Enfin, la multiplication du nombre des taux de TVA entraîne des complications qui n'existent pas dans les autres pays.

Mes propos soulèveront sans doute des contestations à ma gauche, mais il faut avoir le courage de le dire: si les organisations syndicales en Belgique ont été, dans le passé, nécessaires et qu'elles le sont encore aujourd'hui, elles doivent, puisqu'elles ont des droits, ce qui est tout à fait normal, avoir aussi des obligations et des responsabilités.

M. de Wasseige. — Et elles ne les exercent pas?

M. de Clippele. — Je n'en ai pas terminé.

M. de Wasseige. — C'est une question que je pose.

M. de Clippele. — Les organisations syndicales, en Belgique, n'ont même pas la personnalité juridique. On ne pourrait donc pas les traduire devant le tribunal si elles commettaient un dommage. En d'autres mots, elles ont des droits, mais peuvent ne pas assumer leurs responsabilités.

M. de Wasseige. — L'association des notaires n'a pas la responsabilité civile non plus!

M. de Clippele. — Je vous demande pardon, le Conseil de l'Ordre des notaires, par arrondissement, a une responsabilité prévue par la loi.

M. Pataer. — Et les partis politiques?

M. de Clippele. — Il ne tient qu'à nous qu'ils l'aient. Ainsi, l'un des projets du PRL tend à accorder, comme aux syndicats, cette responsabilité aux partis politiques.

M. de Wasseige. — Et c'est pour cette raison qu'ils ne sont pas responsables?

M. de Clippele. — En Belgique, le taux de syndicalisation est de 75 p.c. contre 20 p.c. aux Etats-Unis et 25 p.c. en France. Les industriels étrangers interrogés manifestent une véritable allergie devant cette trop grande force des syndicats, trop grande compte tenu du fait qu'ils n'ont pas la responsabilité civile.

Enfin, et j'en terminerai par là, la Belgique souffre d'un manque d'un grand marché européen. Nous restons enserrés dans nos frontières, dans un marché des changes, avec une fiscalité différente d'un pays à l'autre. Nous sommes à l'aube de la troisième révolution industrielle et je crains qu'à continuer ainsi, nous ne la rations. C'est la raison pour laquelle je demande au gouvernement, puisque, dès le 1<sup>er</sup> janvier, la Belgique assurera la présidence de la CEE, que notre pays fournisse l'effort nécessaire pour parvenir à cette libéralisation du marché des changes et à l'harmonisation de la fiscalité de manière à créer un nouveau climat de confiance et afin que les travailleurs, employés et cadres se rendent à nouveau compte qu'il faut œuvrer avec dynamisme pour sortir le pays de la crise économique où il se trouve. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

De Voorzitter. — Het woord is aan de heer Vervaeke.

De heer Vervaeke. — Mijnheer de Voorzitter, vandaag de dag komt Brussel opnieuw scherp in de belangstelling. Dit moet ons verheugen. Wij verdedigen de stelling niet dat de tijd in het voordeel speelt van wie of wat ook. Wie? De Vlamingen, bijvoorbeeld. Wat? Het schrijnende voorbeeld van de verpaupering van het stadsweefsel. Terwijl de twee Gemeenschappen, de Vlaamse en de Waalse, hun eigen gang gaan, weliswaar met vallen en opstaan, blijft de hoofdstad in de sukkelstraat gelogeed. Inderdaad, Brussel is als eigenheid in het Belgische bestel gegroeid en het is dan ook de evidentie zelf dat de beheersstructuren van de andere gewesten niet zonder meer op de hoofdstad kunnen worden gekopieerd. De Brusselse realiteit vergt een bestuurlijke vertaling in een *sui generis*-statuut met een drievoudig doel.

Het eerste doel is de al te grote spanning weg te nemen tussen het beslag dat lokale aangelegenheden leggen op de respectieve gemeentebesturen en de aandacht vereist voor grootstedelijke problemen. Het spreekt vanzelf dat deze spanning groter dreigt te worden met de komst van de Europese instellingen, waarbij ik specifiek denk aan de aanpassing van de Schumanbuurt.

Het tweede doel is Brussel op te stellen als een waarachtige hoofdstad voor de beide gemeenschappen. Brussel moet als hoofdstedelijk gebied het bindteken worden tussen Wallonië en Vlaanderen. Dan pas zal het een kans krijgen om te schitteren als Europees knooppunt.

Het derde doel is Brussel te behouden als stad voor zijn eigen burgers. Zowel de Vlaamse als de Franstalige burger moet nauw worden betrokken bij het bestuur en dit op voet van rechtsgelijkheid. Alleen uit dit oerdemocratisch beginsel, de efficiënte relatie tussen bestuurden en bestuurders dus, kan Brussel geen derde gewest worden. De nieuwe PVV-optie om onder andere een aantal bevoegdheden door te schuiven naar een nationaal minister is volgens mij in wezen een ondemocratische stelling omdat de kloof tussen gemeentenaar en bestuurder, in dit geval een minister, te groot wordt.

De heer Verhofstadt, Vice-Eerste minister en minister van Begroting, Wetenschapsbeleid en het Plan. — Met de Agglomeratieraad zeker niet?

De heer Vervaeke. — Door de agglomeratieraad zeker niet, want dit is een tussenniveau. Ik kom er straks op terug.

De heer Verhofstadt, Vice-Eerste minister en minister van Begroting, Wetenschapsbeleid en het Plan. — De Agglomeratieraad overkoepelt toch de 19 gemeenten. Kan u mij het verschil uitleggen tussen een Agglomeratieraad boven de 19 gemeenten en een Executieve boven diezelfde 19 gemeenten?

De heer Vervaeke. — Waarom verkoopt u al die arrogantie daarrond, mijnheer de Vice-Premier?

De heer Verhofstadt, Vice-Eerste minister en minister van Begroting, Wetenschapsbeleid en het Plan. — Ik heb de jongste weken eerder arrogantie gehoord uit uw richting en ten opzichte van andere personen.

De heer Vervaeke. — De hamvraag is natuurlijk of u nu spreekt als Vice-Premier of als lid van de PVV.

De heer Verhofstadt, Vice-Eerste minister en minister van Begroting, Wetenschapsbeleid en het Plan. — Als lid van het Parlement.

De heer Vervaeke. — Dus met politieke verantwoordelijkheid.

De heer Desmaretts. — Het verwondert mij dat de Volksunie nu de Agglomeratieraad verdedigt.

De heer Vervaeke. — De opvang en de inpassing van het grote aantal buitenlanders, van welke herkomst ook, in onze stad kan pas efficiënt en humanitair worden gerealiseerd wijk- en schaalgebonden, in onmiddellijke relatie met het lokale bestuur. Volgens de Volksunie bestaat er een ernstige kans om deze drie doelstellingen waar te maken langs de idee van de agglomeratievorming om. Duidelijker kan het niet. Het volstaat de wet van 26 juli 1971 houdende de organisatie van de agglomeraties aan te vullen en te verbeteren om tot een specifiek en doeltreffend statuut voor de hoofdstad te komen.

Er groeide trouwens een consensus tussen de Vlaamse partijvoorzitters over een gezamenlijke Vlaamse strategie. De Brusselse agglomeratie werd gekozen als invalshoek voor de realisaties van de algemeen erkende Vlaamse basisbeginselen. Dit om vier redenen: Ten eerste, de agglomeratiewetgeving beantwoordt aan de vereisten van de gewenste hoofdstedelijke functie. Het hoofdstedelijk gezag blijft een ondergeschikt bestuur en biedt toch de weg om de grote problemen, die de gemeenten niet aankunnen en een samenhangend beleid vereisen, resoluut aan te pakken op het agglomeratieniveau: bijvoorbeeld de urbanisatie, het leefmilieu, de huisvesting en het reuzegroot migrantenprobleem. Ten tweede, de grondwettelijk erkende tweeledige gemeenschapsvorming kan eenvoudig tot in de hoofdstad worden doorgetrokken via de taalgroepen van de raad en de cultuurcommissies. Ten derde, de pariteit in het hoofdstedelijk college is reeds wettelijk verworven. Ten vierde, de beslissingsmacht wordt uitgeoefend door middel van besluiten en verordeningen en niet via decreten, zodat de derde autonome gewestvorming wordt omzeild.

De PVV heeft onloochenbaar gelijk wanneer ze zegt dat de agglomeratie is mislukt. Dit moet echter een vaststelling blijven en mag zeker geen anti-argument worden. Het slechte beheer en het politieke misbruik van de agglomeratie door de Franstaligen betekenen niet dat de structuur slecht zou zijn. Enkele wijzigingen kunnen trouwens de structuur verbeteren en de Vlaamse psychologische afkeer doen omslaan.

Zo kan bijvoorbeeld de benaming worden veranderd in « hoofdstedelijke raad ». Zo moet bijvoorbeeld de verkiezingsprocedure veranderen om de trucage van 1971 ongedaan te maken. Deze omvat: een talige

kandidatenlijsten en poolvorming; waterdichte controle over de taalaanhorigheid van de kandidaten; dubbele meerderheid in de taalgroepen van de raad; bevoegdheidspakketten voor de leden van het college; afwisseling van het voorzitterschap. De overheveling van bijkomende bevoegdheidsmateries van gemeenten naar agglomeraties gebeurt zoals in de bestaande wetgeving is voorzien. Zo kunnen de taalgroepen en de cultuurcommissies bevoegd worden over de culturele en persoonsgebonden aangelegenheden die thans door de gemeenten worden uitgeoefend.

In het wetsvoorstel van Vic Anciaux worden bovendien de bevoegdheden van de Brusselse Executieve, conform de bepalingen van de agglomeratiewet, naar de agglomeratie overgebracht. In de centrale regering kan een Brusselse Executieve blijven bestaan, speciaal belast met de uitoefening van de voorgedij en de eventuele ontwerpen van kaderwetten. U hoort het, er zit werkelijk muziek in dit voorstel.

Mijnheer de Vice-Eerste minister, voeg daarbij dat aan beide zijden van de taalgrens de laatste jaren zonder twijfel een nieuw geloof in onze hoofdstad is gegroeid. In Vlaanderen was dit vroeger niet evident, nu wel. Dit nieuwe geloof kan bergen verzetten.

Mijnheer de Vice-Eerste minister, het is de hoogste tijd dat uw regering de officiële start geeft voor een definitief gesprek over Brussel. In dit verband verwijs ik graag naar het voorstel van collega Chabert. Ik citeer *De Standaard* van 24 juli 1986: « Senator Chabert stelde voor, een kleine groep van parlementsleden, met de steun van de regering, met een opdracht over het statuut van Brussel te belasten. Deze groep zou « vanaf nu tot uiterlijk einde mei van volgend jaar » een voorstel van statuut formuleren. Chabert is van mening dat best wordt uitgegaan van de bestaande wet op de Agglomeratieraad, dat de negentien gemeenten tot zes — maximaal acht — terugbrengt (met daarboven een krachtige Agglomeratieraad) en dat voor de migranten een Hoge Commissie wordt aangesteld. » Einde citaat.

Voorzitter, mijn partij wil aan dit voorstel volgaarne meewerken op een positieve wijze, met inzicht en met doorzicht, zonder passies, wetend van bukken noch buigen. (*Applaus op de banken van de Volksunie.*)

**M. le Président.** — La parole est à M. Desmarests.

**M. Desmarests.** — Monsieur le Président, selon la tradition parlementaire, l'examen du projet de loi contenant le budget des Voies et Moyens nous permet d'aborder les problèmes budgétaires et aussi ceux de politique générale. M'inscrivant dans cette tradition, en qualité de porteparole du PSC, j'aborderai quelques problèmes d'actualité.

Je ne vous étonnerai pas en vous disant que mon parti appuie la politique menée depuis quelques années par le gouvernement. Pour avoir connu les difficultés budgétaires des années 1979, 1980 et 1981, je peux mesurer combien était nécessaire un redressement de notre situation financière. Nous apprécions donc les efforts effectués par le gouvernement actuel et par celui qui l'a précédé dans la voie de l'indispensable redressement budgétaire, qui, si'il a été mené rapidement et peut-être trop durement, comme on le fait remarquer parfois à gauche, est encore insuffisant.

De surcroît, l'expérience a démontré que nous ne sommes pas encore au bout du tunnel. Cependant, la population a été appelée à des efforts exceptionnels au cours des dernières années. Jamais les charges fiscales et parafiscales n'ont été aussi élevées dans notre pays. C'est un paradoxe, pour un gouvernement de centre droite, que de se résigner à des mesures aussi sévères et qu'en dépit de nombreux efforts, l'objectif visé n'ait pas encore été atteint.

Dans ses divers exposés, le ministre du Budget n'a pas caché que le solde net à financer, que le gouvernement Martens V voulait réduire à 6,9 p.c. du PNB en 1985, est encore hélas à 11,5 p.c. L'objectif a été quelque peu réduit et repoussé dans le temps puisque le solde net à financer, si le plan actuel du gouvernement est réalisé sera ramené à 8,1 p.c. en 1987.

Comme beaucoup l'ont indiqué, nous ne sommes pas au bout de nos efforts. Même si nous atteignons l'objectif proposé pour 1987 et les années suivantes, nous restons très largement au-dessus d'une moyenne européenne qui, d'ailleurs, se réduit également.

L'effort indispensable, qui s'est traduit par un pouvoir d'achat diminué dans toutes les couches de la population, s'est étalé dans le temps. Nous ne sommes pas, je le répète, au bout du tunnel.

L'objectivité oblige à reconnaître que la crise a été bien plus profonde et plus longue que ne le croyaient les plus pessimistes. L'effort de redressement est beaucoup plus important qu'on le supposait. Lorsqu'en

1980-1981, j'étais ministre du Plan, le Bureau indiquait qu'on pouvait espérer sortir du tunnel dans les années 1985. Cette échéance est reportée à 1990, voire au-delà.

L'ampleur des déficits fondamentaux de l'économie mondiale et des finances publiques, essentiellement au niveau des échanges dans les Etats occidentaux, est telle que de nombreuses années seront nécessaires pour remonter la pente.

Qu'on soit membre de la majorité ou de l'opposition, il ne faut pas se dissimuler la réalité. La pire politique est celle de l'autruche. Pour rétablir les équilibres fondamentaux, un effort important, long et constant est indispensable.

J'apprécie que, par la bouche de M. Spitaels, le Parti socialiste ait, en présentant des plans et des contre-plans, bien voulu reconnaître l'ampleur du phénomène. Le plan Spitaels portant sur 120 milliards constitue un progrès intellectuel.

**Mme Truffaut.** — Merci, monsieur Desmarests.

**M. Desmarests.** — M. Spitaels, qui l'apprécie différemment — quand on se trouve dans l'opposition, on fait preuve de moins de volontarisme — reconnaît néanmoins qu'un effort doit être accompli.

**M. de Wasseige.** — Il faut redresser ce que vous avez détruit. Vous connaissez les résultats. La dette publique a doublé sous les gouvernements Martens V et VI.

**M. Desmarests.** — J'ai indiqué tout à l'heure que le solde net à financer que le gouvernement voulait ramener en 1985 à 6,9 p.c. était encore aujourd'hui à 11,5 p.c.; donc je partage partiellement votre point de vue. J'ai pour ma part, dépassé le temps, depuis que je suis au Parlement, où je croyais comme d'autres — et peut-être êtes-vous de cette génération, monsieur de Wasseige? — que tout doit être blanc ou que tout doit être noir.

**M. de Wasseige.** — Si vous aviez été présent au moment de mon intervention, vous ne me parleriez pas de la sorte.

**M. Desmarests.** — Vous serez plus modeste, monsieur de Wasseige, lorsque vous aurez participé à un Conseil des ministres, si cela vous arrive un jour. Il faut tenir compte de la continuité du pouvoir.

**M. de Wasseige.** — Nous sommes toujours prêts.

**M. Desmarests.** — Vous êtes toujours prêts, comme les boy-scouts, mais cela ne suffit pas. Il faut aussi la capacité politique et le courage en cette matière n'est pas largement répandu.

Vous dites que la dette a doublé et vous avez raison; les chiffres le confirment.

**M. de Wasseige.** — Cela ne s'est pas fait tout seul.

**M. Desmarests.** — Il existe une certaine continuité du pouvoir. Des déficits antérieurs devaient être résorbés. Certains de vos collègues, dans les conseils du gouvernement dont j'étais, n'ont pas toujours manifesté à cet égard la volonté politique que je retrouve maintenant partiellement dans le chef de M. Spitaels.

**M. de Wasseige.** — Qui était Premier ministre? Qui était ministre des Finances?

**M. Desmarests.** — Qui était ministre du Budget en 1981? Un socialiste.

**M. de Wasseige.** — Que s'est-il passé dans l'année 1981?

**M. Desmarests.** — J'ai vécu personnellement le drame de l'établissement du budget de 1981, avec un Vice-Premier ministre qui avait votre couleur. Je connais très bien la situation et ce n'est pas à moi qu'il faut raconter toutes les misères vécues à cette époque-là.

**M. de Wasseige.** — Ne mettez pas tout sur le dos du ministre du Budget!

**M. Desmarests.** — Je ne dis pas cela. J'ai commencé mon discours en soulignant que ces maux étaient beaucoup plus généralisés et que le

gouvernement et la majorité actuels n'ont pas pu s'en sortir aussi vite qu'ils ne l'avaient espéré, malgré l'effort entrepris.

Comme Albert Camus, je dirai que s'il y a un parti composé de ceux qui ne croient pas avoir toujours raison, je suis de ce parti-là. Les maux sont partagés, les responsabilités aussi. Ainsi, les manifestations étudiantes de Paris ont prouvé que c'est l'ensemble de la classe politique qui est maintenant mise en cause parce que c'est elle qui ne parvient pas à dominer la crise économique grave dans laquelle nous sommes plongés depuis des années. Qu'on soit de gauche ou de droite, il sied donc d'être particulièrement modeste.

**M. Moureaux.** — Vous êtes drôlement moins arrogant qu'en 1981.

**M. Desmarests.** — Je n'ai jamais été très arrogant dans ce domaine-là. Devant la crise économique extraordinaire dans laquelle nous sommes plongés depuis le choc pétrolier et même avant, depuis 1973, nous avons à être très modestes tant comme hommes politiques que comme économistes. La crise économique est aussi la crise de la doctrine économique. On a tout essayé. Il faut maintenant convenir entre nous que la remontée est beaucoup plus difficile que la descente, beaucoup plus longue et plus ardue et que nous avons à faire un énorme effort.

Je voudrais que l'opposition soit convaincue — j'ai vu dans le contre-plan Spitaels une première indication allant dans ce sens — que nous avons aussi à poursuivre un effort dans le domaine des dépenses publiques. Je veux rendre ici un hommage au gouvernement et, plus particulièrement, à son Vice-Premier ministre et ministre du Budget qui, avec une extraordinaire persévérance — que l'opinion publique lui reconnaît, si j'en crois les sondages —, poursuit cette tâche de contraction inévitable des dépenses publiques. Nous avons atteint un degré de dépenses publiques supérieur à 60 p.c. qui nous rapproche du plus libéral des pays de l'Est, la Hongrie. Ce n'est pas une performance! Il convient de se demander si nous sommes tout simplement à même de payer un tel effort. Toutes les couches de la population conviennent qu'elles sont trop lourdement chargées d'impôts et de cotisations fiscales et parafiscales de tout genre. Dès lors, un effort de contraction des dépenses me paraît indispensable.

J'ajoute que je suis de ceux qui, dans ce Parlement et dans mon parti, ont défendu les pouvoirs spéciaux. Je l'ai dit à plusieurs reprises.

J'ai défendu le plan de Val-Duchesse. J'espère, monsieur le ministre du Budget, qu'il sera exécuté et respecté dans toutes ses composantes, dans ses objectifs majeurs en tout cas. Je souhaite qu'au *budget control*, pour parler franglais, qui aura lieu en mars, si je ne me trompe, vous pourrez constater l'exactitude de votre budget 1987.

**M. de Wasseige.** — On verra!

**M. Desmarests.** — J'entends recevoir avant le vote final de lundi la certitude de l'exécution du plan de Val-Duchesse. Je voudrais qu'il me soit confirmé que l'objectif de 8,1 p.c. sera atteint. Au terme des pouvoirs spéciaux que vous n'aurez plus et que vous n'entendez plus obtenir, il faut que vous puissiez nous dire, après le *budget control* de mars prochain, que le budget 1987 sera respecté.

Je rappelle, pour en terminer avec le chapitre des dépenses, que nous devons absolument faire en sorte que notre solde net à financer diminue. J'espère donc, je le répète, recevoir cette quasi-assurance avant le vote final de lundi.

J'en viens à un deuxième point qui concerne les recettes. Celles-ci ont atteint des montants records en fait de charges pour les contribuables.

**M. de Wasseige.** — Pour certains des contribuables.

**M. Desmarests.** — Mme Delruelle nous disait hier que notre pays occupait la troisième place à cet égard parmi les pays de l'OCDE. C'est un triste record que cette médaille de bronze. Je voudrais que la gauche en convienne ...

**M. de Wasseige.** — Mais nous en convenons, monsieur Desmarests, pour les revenus professionnels.

**M. Desmarests.** — Monsieur de Wasseige, je vous ai pieusement écouté hier sans vous interrompre. Je vous écoute toujours très longuement en

commission des Finances. Alors, je vous demande la grâce de m'écouter pendant une vingtaine de minutes. Je ne suis généralement pas aussi long que vous.

**M. de Wasseige.** — Moi aussi, je vous écoute très pieusement. (*Sourires.*)

**M. Desmarests.** — Monsieur le Vice-Premier ministre, vous avez relancé l'économie. Il faut trouver une solution fondamentale à nos problèmes par une politique d'expansion, de relance, notamment du produit national brut. Pour cela le dynamisme est nécessaire. Comment voulez-vous faire preuve de dynamisme si les entreprises, bien qu'elles enregistrent une amélioration, mais aussi les différents travailleurs, les cadres, le personnel de maîtrise, les ouvriers qualifiés, tous enfin subissent des taxations telles qu'il n'y a plus guère d'intérêt à entreprendre?

Il faut revenir sur ce point. Monsieur le Vice-Premier ministre, j'espère qu'on va mettre un terme à la cotisation de solidarité. Nous souhaitons tous qu'il n'y ait plus d'inflation; c'est d'ailleurs un des grands résultats atteints récemment par nos économies occidentales. Dès lors, la cotisation de solidarité ne se justifie plus. De même, les cotisations supplémentaires à l'Onem sont, en fait, de la parafiscalité. Avant toute grande réforme fiscale qu'on nous annonce et qui j'espère interviendra prochainement, pourquoi ne pas supprimer les cotisations supplémentaires par lesquelles, au-delà de certaines sommes, une taxation de 100 p.c. peut être atteinte?

Nous attendons donc une réforme fiscale importante. Nous espérons qu'elle s'accompagnera d'une charte de l'assuré social, prévue par la déclaration gouvernementale. Nous croyons qu'un effort doit être réalisé dans le domaine de la réforme fiscale, dans le respect, bien entendu, de nos objectifs budgétaires qui doivent être atteints.

En ce qui concerne le solde net à financer, sujet que j'ai déjà abordé, je m'adresserai tout spécialement à M. de Wasseige bien qu'il soit absent pour le moment. Je suis d'accord avec ce dernier qui a plaidé, tant en séance publique qu'en commission, pour une plus grande indépendance du pouvoir politique et, notamment, du ministre des Finances à l'égard des banques. Dieu sait si le jacobin que je suis, de tempérament (*sourires*) sinon de naissance, est pour la prééminence du pouvoir politique. Mais, si vous voulez être indépendant des banquiers, n'avez pas une dette de plus de 6 milliards, tous pouvoirs publics confondus! Alors seulement, le ministre des Finances pourra négocier en toute indépendance avec eux.

Aujourd'hui, le pouvoir politique est à genoux devant les banques — quiconque est au fait des problèmes de trésorerie vous le dira —, il mendie, en Belgique ou ailleurs, en dollars, en deutsche Mark ou en livres sterling; il invente tous les systèmes possibles et imaginables pour payer ses échéances de fins de mois. Comment voulez-vous dès lors qu'avec de telles dettes le ministre des Finances ne doive pas passer par les fourches caudines du monde bancaire?

La gauche, plus que la droite, a intérêt à voir le solde net à financer diminuer drastiquement et rapidement et donc à soutenir la politique menée en particulier par MM. Eyskens et Verhofstadt, afin que le pouvoir politique puisse retrouver son indépendance, ses moyens d'action et — point sur lequel je veux insister — mener une véritable politique d'expansion dont nous avons besoin et qui constitue la seule solution valable positive, fondamentale et définitive pour sortir le pays de la crise. Mais le point de passage obligé se trouve dans les efforts drastiques — que nous espérons limités dans le temps — de réduction de notre déficit des finances publiques qui nous permettront de mener par la suite une politique de relance industrielle.

Des propositions, autres que sociales, ont été présentées mais, malgré tout le mérite de M. Hansenne et de son imagination débordante, la vraie solution, c'est la relance de l'économie. Le temps est loin où le Club de Rome se prononçait pour une croissance zéro. Nous avons vu ce qu'il en était et j'espère que tout le monde a compris la leçon: les problèmes de croissance fondamentale de l'économie sont bien plus faciles et agréables à résoudre que ceux de la croissance zéro. J'appelle de tous mes vœux une relance de l'économie de notre pays et de notre continent, afin que nous puissions repartir de l'avant. C'est dans cet esprit que, comme ancien ministre de la Politique scientifique, j'appuie le mouvement qui se manifeste à présent dans notre pays pour une relance de la politique scientifique, de la recherche et développement.

Je ne partage pas toutes les revendications du monde universitaire qui doit, lui aussi, comprendre que nous sommes en période de crise. En réalité, nous avons fait preuve, dans ce domaine, comme dans d'autres, d'un excès de largesse au niveau de l'accès de tous à l'université, principe démocratique s'il en est et que je soutiens mais l'entrée à l'université doit, à mon sens, se faire sur la base de critères sélectifs et non de moyens financiers. La capacité intellectuelle est, à mon avis, le seul vrai critère d'accès à l'université.

Les turbulences auxquelles nous avons assisté ces jours derniers partent, j'en conviens, d'un sentiment légitime d'inquiétude quant à l'avenir du monde universitaire, bouché au niveau de nombre de disciplines. En médecine, par exemple, on peut constater qu'un médecin généraliste est installé quasi tous les 200 mètres. Vous comprenez, dès lors, les difficultés qu'ils rencontrent pour gagner leur vie.

Il est donc indéniable que des critères de sélection devraient intervenir.

Je me rallie, par ailleurs, entièrement aux revendications du monde universitaire, non seulement des étudiants, mais aussi des recteurs, des enseignants et des chercheurs, prônant le développement intensif de la recherche universitaire en Belgique. Le rapport Albert, pour ne citer qu'un exemple, indique clairement que la dimension nationale, même dans de soi-disant grands Etats européens, est déjà dépassée, le vrai niveau de la recherche scientifique se situant actuellement au minimum à l'Europe. Il faut convenir que dans un pays comme le nôtre, la double division, linguistique d'une part et idéologique de l'autre, entraîne d'incroyables gaspillages dans le domaine de la recherche. (*Signes d'approbation de M. le ministre Verhofstadt.*) Je l'ai vécu. Un saupoudrage fait que la dimension est complètement ridicule. Il est, en effet, courant de trouver un chercheur travaillant avec une dactylo!

**M. Moureaux.** — Il n'y a pas un seul gros ordinateur en Belgique pour la recherche. Ne parlez pas de saupoudrage. Les chercheurs belges sont contraints d'aller travailler à l'étranger.

**M. Desmarts.** — Je préférerais, monsieur Moureaux, qu'ils travaillent en Europe.

**M. Moureaux.** — Mais ne parlez pas de saupoudrage régional lorsqu'il n'y a même pas un seul équipement pour tout le pays.

**M. Desmarts.** — Monsieur Moureaux, vous n'avez ni tout à fait tort ni tout à fait raison. Je souhaite donc qu'il y ait de plus en plus de laboratoires européens de la recherche.

Je connais les Etats-Unis. Je suis allé tout récemment au Japon. Je dois, hélas, reconnaître que nous serons définitivement battus si nous ne comprenons pas très rapidement que le seul vrai niveau de la recherche, pour les pays de notre continent, c'est l'Europe. Nos chercheurs doivent dès lors être intégrés dans des programmes européens de recherche, c'est l'avenir. Octroyer des subsides en cette matière aux universités de Bruxelles, de Gand, de Liège, à la Kul, etc., c'est gaspiller des milliards.

Le Parlement doit donc avoir conscience qu'il n'existe plus qu'une seule dimension pour notre recherche, le niveau européen. C'est là que réside la véritable solution.

De même, oserais-je dire, nous devrions également nous tourner vers l'avenir dans des domaines cruciaux et controversés particulièrement à l'heure actuelle; je vise les charbonnages de Campine et la politique en matière de sidérurgie. Lors de la discussion, à la Chambre des représentants, du budget de 1984 — et je n'éprouve aucun plaisir à vous communiquer cette réflexion —, j'ai déclaré, dans mon meilleur néerlandais, me tournant vers mes collègues néerlandophones, à la grande colère de certains et même de mon ami Willy Claes qui m'a interrompu: «Il ne se passera pas deux ans avant que les Flamands n'attrapent le problème des charbonnages de Campine en pleine figure» — permettez-moi cette expression un peu brutale — «et ne regrettent la régionalisation financière des secteurs nationaux.» Nous y sommes. J'ai eu, hélas, raison.

**De heer Van In.** — Ik ga niet akkoord met wat u zegt.

**De heer Desmarts.** — U gaat dat niet kunnen betalen. Dat is onmogelijk.

Le Limbourg, qui connaît d'autres drames et ne méritait pas cela, devra procéder aux indispensables assainissements, hélas! draconiens.

Je regrette, quant à moi, que ce domaine ne soit plus de compétence nationale. A mes yeux, la solution se situe au niveau européen, mais il est évident que subsiste une responsabilité nationale. Ce n'est pas de

gaieté de cœur qu'on peut envisager les problèmes sociaux que connaîtra la population limbourgeoise, dont je suis solidaire. J'espère qu'on trouvera des solutions, même boiteuses, et que les solidarités nationales continueront à jouer dans les deux sens.

Au plus fort de la crise de Cockerill-Sambre, j'ai déclaré un jour au Limbourg que 50 p.c. de la production, et donc du travail des charbonnages du Limbourg, allaient à la sidérurgie wallonne. Les solidarités sont donc plus profondes qu'on ne le croit parfois.

Quant aux droits de succession, j'espère qu'ils finiront par être attribués à Bruxelles. La Région bruxelloise ne vit pas de problèmes similaires à ceux de Cockerill-Sambre ou des charbonnages de Campine, mais connaît ceux des immigrés, des vieux quartiers, du déficit des finances communales aggravé encore par la réduction du Fonds des communes.

J'espère donc qu'une solidarité triangulaire jouera dans les prochains jours avec la plus grande équité. Les Bruxellois ont aussi leurs droits.

J'en viens à ma double conclusion. Je souhaite que nous soyons davantage tournés vers l'avenir et le grand large. «Les colonies sont faites pour être perdues», disait Montherlant, mon auteur préféré. Depuis que la Belgique a perdu le Congo, depuis 1960 donc, elle s'est misérablement recroquevillée. Elle s'enfoncé dans ses contradictions communautaires.

Ainsi que je viens de vous le dire, je reviens du Japon où, pendant dix jours, on ne m'a jamais parlé de la Belgique qu'en termes communautaires. Hapart est connu à Tokyo et dans des îlots du Pacifique dont j'ignorais l'existence! Dans le *China Post*, j'ai lu, à la une, un article d'une journaliste de l'agence Reuter qui expliquait que mon collègue folklorique de la Chambre, M. Massart, venait de créer un mouvement qui paraissait important, que, de ce fait, la Belgique allait se diviser en deux et que M. Massart et ses nombreuses troupes allaient rejoindre la France. Pendant toute la journée, les officiels que j'ai rencontrés m'ont demandé, avec des mines apitoyées, si la Belgique allait «sauter» et si j'allais choisir de rejoindre la grande Néerlande ou la France. Le tort que font nos querelles communautaires à notre image à l'étranger est extraordinaire et se mesure difficilement en termes de commerce extérieur et de produit national brut. J'ai un fils qui vit depuis deux ans à Los Angeles. Il m'a signalé que, depuis son arrivée, la Belgique avait occupé à deux reprises la «une» dans le *Los Angeles Time*, la première fois concernant l'affaire du Heysel et la seconde fois, récemment, au sujet de M. Hapart. Il est dramatique de penser que notre pays n'est plus connu à l'étranger que pour ses échecs.

**M. de Wasseige.** — Pourquoi est-ce dramatique?

**M. Desmarts.** — Un sondage que j'ai lu tout récemment, relatif à l'image que se font les autres pays de la Belgique, situe celle-ci dans la zone grise.

**M. Moureaux.** — Ne seriez-vous pas occupé à faire le procès du gouvernement, monsieur Desmarts?

**M. Desmarts.** — Non, c'est plus grave que cela. Les étrangers ne savent plus très bien ce que représente notre pays en réalité et ne connaissent que nos querelles communautaires.

Je vous rappelle que nous sommes à la veille d'assumer la présidence du Conseil des ministres de la Communauté européenne, ce qui constitue une chance unique pour notre pays. En effet, suite aux événements récents survenus aux Etats-Unis et après l'échec de Reykjavik, un vide incroyable vient de se créer à Washington et l'Europe a la chance énorme de pouvoir prendre la place qui lui revient dans le monde. Je souhaite que la Belgique, qui a si bien présidé l'Europe il y a quelques années, le fasse avec un plus grand prestige, j'espère qu'elle fera preuve d'une énergie telle qu'elle retrouvera sa place sur le plan européen et qu'elle amènera l'Europe à récupérer la sienne au niveau mondial et notamment dans le domaine de la défense; en tant qu'ancien ministre de la Défense, je me permets d'ajouter ce point. En effet, en ce qui concerne la défense, je prends la liberté de vous dire, monsieur le ministre, que vous vous êtes montré dur à l'égard de ce budget. C'est la guerre pour tout le monde: les régions, les communautés, les communes, mais aussi pour la défense, qui a également été victime de l'effort en matière de restrictions budgétaires. Je pense pourtant que nous devons respecter la place qui nous est indiquée par les accords Otan. A ce sujet, je m'inquiète lorsque j'entends certains leaders de la majorité affirmer qu'il faudrait revoir nos engagements. Il y a quelque temps, au Congrès américain, j'ai pu prendre connaissance d'un rapport qui contenait la phrase suivante: *Belgium is*

*the weakest point in Central Europe.* Récemment aussi, je me trouvais dans un très savant institut de stratégie et de défense londonien, selon lequel, en cas de malheur, l'attaque aurait lieu à la jonction des forces belges et britanniques.

M. de Wasseige. — Comment le sait-on ?

M. Moureaux. — Si cette prévision vaut celles de l'état-major en 1940, tout va bien !

M. Desmarests. — Je puis vous dire, monsieur de Wasseige, qu'on sait un certain nombre de choses ! En fait, notre effort de défense n'est plus à la mesure de nos ambitions européennes et atlantiques. Il existe des conservateurs dans ce domaine, comme partout ailleurs. Je reconnais que certaines structures devraient éventuellement être modifiées. Je veux simplement attirer l'attention sur le fait qu'il ne peut être question de diminuer notre effort dans le domaine de la défense, pour laquelle la Belgique dépense environ 100 milliards par an. Il est intéressant de noter, par comparaison, que 80 milliards sont dépensés chaque année en jeux et paris. Il me semble donc qu'un montant de 100 milliards pour assurer le respect de la liberté, de la démocratie et de notre existence même constitue un devoir fondamental et que ce prix n'est pas exagéré. Je souhaiterais qu'à l'issue des années maigres de 1986 et 1987 nous remplissions notre devoir dans ce domaine-là aussi, en permettant progressivement à la Belgique, tant sur le plan européen que sur le plan atlantique de retrouver une partie de son prestige perdu.

Notre situation économique et budgétaire difficile, ainsi que nos problèmes communautaires sans fin ont incroyablement terni l'image de la Belgique à l'étranger.

J'en appelle à une politique de rigueur budgétaire, qui doit être maintenue de manière à nous permettre de sortir de nos difficultés et de retrouver l'indépendance et l'autorité politique et financière nécessaires, mais j'en appelle surtout à une politique d'expansion économique, notamment sur le plan européen, ainsi qu'à une politique de défense dans le cadre atlantique qui permettent à la Belgique de mériter encore d'être considérée comme un pays valable et qui demeure pour l'avenir celui où les jeunes souhaitent entreprendre leur carrière, s'établir, assurer leur avenir et faire en sorte que ce pays continue à exister. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

De Voorzitter. — Het woord is aan de heer Schoeters.

De heer Schoeters. — Mijnheer de Voorzitter, de financiële participatie van werknemers in het ondernemingsbeheer is opnieuw zeer actueel en het initiatief daartoe komt uitsluitend uit de patronaal-politieke invloedssfeer. Aan werkgeverszijde wordt inderdaad meer druk uitgeoefend, om op wettelijke of conventionele manier verschillende maatregelen van medebeheer en participatie tot stand te brengen.

Tijdens Martens V werden reeds enkele schuchtere pogingen op dit terrein ondernomen, maar nu heeft minister Maystadt, in overleg met zijn collega minister Eyskens, met zijn nieuw ontwerp schijnbaar definitief de knoop inzake de zogenaamde stimulering van de risico-arbeid doorgehakt.

De overheid zet ook de politiek verder inzake de fiscalisering van de verschillende vormen van overheidssteun.

Bij de beoordeling van het wetsontwerp in het kader van het fiscaal beleid en het begrotingsbeleid, dient te worden vastgesteld, dat de fiscale politiek de jongste jaren duidelijk werd gekenmerkt door een te snelle invoering van vele niet-doordachte maatregelen. Door deze improvisatie moesten bepaalde maatregelen nadien worden afgeschaft. De maatregelen inzake de investeringsreserve moesten kort na hun invoering grondig worden herzien. We denken ook aan de twee face-lifts inzake de coördinatiecentra. De verschillende bepalingen van het desbetreffende wetsontwerp moesten wat de investeringsafrek, de tewerkstellingszones en de *stock options* betreft, eveneens worden aangepast.

Deze ondoordachtheid heeft vanzelfsprekend schadelijke gevolgen op de investeringsbeslissingen, geeft tevens aanleiding tot nutteloze bijkomende kosten voor de staatsbegroting — denk aan de coördinatiecentra —, verzwakt de fiscale administratie en schept een reëel risico van overlapping.

Daarenboven is de bijkomende verhoging van de fiscale uitgaven, die naar aanleiding van het wetsontwerp tot stand komt, niet in overeenstemming met een van de doelstellingen van de regering om het overheidstekort in te dijken. De regering beperkt drastisch de sociale uitkeringen,

de onderwijsuitgaven en alle kosten die met openbare diensten te maken hebben, maar hier wil ze, zonder voorafgaand onderzoek, nieuwe fiscale geschenken toekennen.

Meer in het bijzonder zouden we nu willen ingaan op het gedeelte van hoofdstuk III van het ontwerp, dat «stimulering van de risico-arbeid» heet, namelijk op artikel 22 over aandelenopties en op artikel 23 over de winstgevende bezoldigingen.

De bedoeling van artikel 22 is een aantal lacunes, oorspronkelijk vervat in artikel 45 van de programmawet van 27 december 1984, weg te werken. De bepalingen van artikel 22 zijn dan ook in hoofdzaak technisch. Ik vermeld er een paar. De beperking dat enkel werknemers die gedurende minstens 1 jaar tewerkgesteld waren in een vennootschap opties kunnen krijgen, wordt opgeheven. Het stelsel wordt permanent uitgevoerd, zodat 1990 als einddatum vervalt. De vraag rijst dan wel wat er gebeurt met opties toegekend voor 1985. De werknemer mag voortaan een optie nemen op 20 pct. van de aandelen of deelbewijzen in plaats van 5 pct. Er wordt geen maximale termijn vastgesteld waarbinnen de optie moet worden gelicht, enkel een minimumtermijn van twee jaar in plaats van één jaar. Het totaal van de bedragen blijft beperkt tot 25 pct. van de bezoldiging en de vroegere bijkomende maximale grens van 500 000 frank valt weg. Het verplicht deposito bij de NBB wordt afgeschaft; onder het vorige stelsel was dat 2 jaar.

Het is opvallend dat deze technische herziening — op één uitzondering na met betrekking tot de beurs- en boekwaarde — vrijwel identiek is aan de kritieken die door de Kredietbank werden geformuleerd, wat wel een dubieuze indruk achterlaat.

Tevens dient ook te worden opgemerkt dat door het optrekken van de maximumgrenzen van de aandelenopties in hoofde van de werknemers, vooral de hogere inkomenscategorie verhoudingsgewijze meer aanspraak zal kunnen maken op de aandelenopties en het daarmee gepaard gaande fiscale gunstregime.

Wat de «winstgevende bezoldigingen» betreft, het zogenaamde arbeidsdividend, wordt in de memorie van toelichting de motivatie van de minister duidelijk uiteengezet: «De koppeling van de bezoldiging van de werknemers aan de resultaten van de onderneming om als dusdanig de binnenlandse vraag te verstevigen zonder dat hiervoor aan de produktiekosten moet worden geraakt.» Essentieel is dat de winstverdeling enkel van toepassing is voor de werknemers die dat wensen en dat niet aan de bestaande loonsystemen mag worden geraakt. De winstverdeling slaat dus enkel op de toekomstige bezoldigingen of verhogingen en is, zoals uitdrukkelijk bepaald, onderworpen aan sociale-zekerheidsbijdragen.

Op fiscaal vlak zal het arbeidsdividend op dezelfde wijze worden behandeld als een dividend toegekend aan het kapitaal en zal het afzonderlijk worden belast tegen het tarief van de roerende voorheffing, met name 25 pct.

Het wetsontwerp inzake de winstgevende bezoldigingen is in geen enkele mate verbonden met het industrieel beleid en de bevordering van de investeringen. Het geeft de indruk eerder een beperkte fiscale hervorming na te streven dan een instrument te zijn van industriële politiek, of een stimulering van het risicodragend kapitaal, of een democratisering van de onderneming.

Indien een verlichting van de belastingdruk op de lonen noodzakelijk is, dan moet die gebeuren in het kader van een globale belastinghervorming. In dit verband dient de voorkeur te worden gegeven aan een structurele hervorming van de personenbelasting, waarbij vooral de wijze waarop het inkomen tot stand komt van belang is, en de vraag of het wordt gevormd door de arbeid van 1 of 2 personen. Dit impliceert volgens ons een onmiddellijke en ruime verhoging van het decumulatieplafond, terwijl de regering in haar plan slechts de verruiming van de «splitting» inschrijft en enkel een indexering van het decumulatieplafond wil.

De democratische hervorming van de fiscaliteit zal met dit stelsel van winstgevende bezoldiging nog moeilijker worden, vermits het arbeidsdividend hetzelfde fiscaal statuut zal genieten als de inkomens uit kapitaal. Aangezien het de bedoeling is de produktiekosten per eenheid-product niet zwaarder te maken, is de grondgedachte van de voorgestelde formule, de globale kosten van de nettoverhogingen te drukken. Daarom is het onlogisch, dat enkel de goed functionerende bedrijven daarvan kunnen profiteren, en deze die er het meest behoefte aan hebben niet. In dat verband is ook de openbare sector totaal en ten onrechte uitgesloten.

Er wordt een opzettelijke discriminatie ingebouwd onder gelijkwaardige arbeidsprestaties, naargelang ze al dan niet in rendabele of onrendabele bedrijven of sectoren worden verricht. Als de minister werkelijk de

bedoeling zou hebben de koopkracht te ondersteunen door de belastingdruk op de werknemers te verlichten, dan zou een afzonderlijk voorkeursbelastingtarief alle werknemers ten goede moeten kunnen komen.

Artikel 23 van het wetsontwerp regelt de inpassing van het arbeidsdividend in het fiscaal recht (artikel 16 van de wet van 28 december 1983) en specificeert de begrippen «overeenkomst van winstdelende bezoldiging», «onderneming» en «werknemer».

Verder worden er volgende maxima voorgesteld: de winstdelende bezoldigingen mogen niet meer dan 10 pct. van de winsten vóór belasting bedragen; het totaal per werknemer mag niet meer dan 10 pct. van zijn bezoldigingen bedragen (de Koning kan dit percentage verhogen vanaf het aanslagjaar 1991). Tenslotte wordt artikel 23 afgerond met een opsomming van voorwaarden waaraan de winstdelende bezoldiging moet voldoen. De belangrijkste hiervan is wel dat het arbeidsdividend in geen geval een vermindering van het lopend loon van de werknemer tot gevolg mag hebben. Zoals u weet heeft vooral dit artikel 23 van het wetsontwerp-Maystadt veel — en misschien wel het meest — stof doen opwaaien. Het advies van de Centrale Raad voor het bedrijfsleven toont duidelijk aan dat juist omtrent het arbeidsdividend de meningen van vakbonden en werkgevers lijnrecht tegenover elkaar staan. Daar waar het de werkgevers erom te doen is de CAO's uit te hollen en het arbeidsdividend naar de individuele sfeer te trekken, verzetten de vakbonden, vooral het ABVV en de socialistische coöperaties, zich resoluut tegen het door Maystadt voorgestelde arbeidsdividend. De middenstandsorganisaties daarentegen hopen in het arbeidsdividend een middel te vinden om een belangrijk gedeelte van hun prestaties ook tegen het tarief van 25 pct. te laten belasten.

De invoering van het arbeidsdividend is vanuit socialistisch oogpunt ongetwijfeld een belangrijke, maar tevens gevaarlijke maatregel, omdat rekening wordt gehouden met de loodzware fiscale druk op de inkomsten uit arbeid die globaal slechts met 25 pct. worden belast. Op een inkomen uit arbeid wordt nu reeds 25 pct. betaald als men meer dan 204 000 frank per jaar verdient! Deze maatregel zal onvermijdelijk sympathiek overkomen bij degenen die de voordelen ervan kunnen genieten.

De maatregel inzake het arbeidsdividend zal ook de doorbraak worden naar de flexibele loonvorming. Dit impliceert een grotere binding van de arbeiders aan de onderneming, het doorbreken van de solidariteit tussen de werknemers uit de privé-sector en de openbare sector, tussen de werknemers van winstgevend en verlieslatende ondernemingen en de *non-profit*sector. Zelfs binnen de onderneming zal antisolidariteit of corporatisme ontstaan, omdat op individueel vlak overeenkomsten van winstdeling kunnen worden gesloten. Het syndicaat zal nog moeilijker dan nu kunnen optreden namens de hele werknemersgroep in de onderneming.

Daarenboven, aangezien het arbeidsdividend hetzelfde fiscaal statuut heeft als dat van de kapitaalinkomens, zal de groep, die belang heeft bij het behoud van dit fiscaal privilege toenemen, wat een latere fundamentele democratische belastinghervorming zal bemoeilijken.

Er wordt met het arbeidsdividend geenszins een stap voorwaarts gedaan in de richting van een verdere democratisering van de economie, vermits niet wordt voorzien in een controlerecht voor de werknemers. De winst kan door de werkgever al te gemakkelijk boekhoudkundig worden gemanipuleerd.

Tenslotte willen we onze uiteenzetting afronden met enkele slotbeschouwingen over het wetsontwerp-Maystadt: de *stock options* en winstdeling hebben weinig te maken met het stimuleren van risicodragend kapitaal of met industrieel beleid; het ontwerp heeft echter wel betrekking op loonbeleid en bedrijfsbinding, alsmede op het fiscaal beleid.

Op het vlak van het loonbeleid staat het vast, dat het begrip «vaste looneisen» wordt vervangen door «mogelijke toekomstige uitkeringen». Over het volume daarvan wordt alleen door de werkgevers beslist, omdat zij het recht op investeringsbeslissingen, prijsbepaling en dergelijke behouden.

Ditzelfde geldt voor de *stock options*, die maar interessant zijn indien de meerwaarde kan worden verwezenlijkt.

De inkomenszekerheid van de werknemer valt weg en er komt inkomensonzekerheid in de plaats, met alle gevolgen van dien voor de consumptiemogelijkheden van het gezin.

Op het vlak van de fiscaliteit is het een feit, dat de nieuwe taxatievormen worden gevoegd bij het geheel van de fiscale uitgaven, waarover men het stilaan eens schijnt te worden dat hun aantal drastisch moet worden verminderd, in het kader van het herstel van een rechtvaardige, horizontale en verticale verdeling van de fiscale druk.

Het principe dient te gelden dat mensen met een zelfde inkomen, een zelfde belastingdruk moeten ondergaan en dat, wie meer verdient, ook zwaarder dient te worden belast.

We willen er de minister nog op wijzen dat, indien hij werkelijk de koopkracht wil ondersteunen door de belastingdruk op de werknemersinkomens te verlichten, de instelling van het arbeidsdividend niet het meest geschikte middel is — integendeel — maar dat hij, in een eerste fase, voorafgaand aan een globale hervorming van de fiscaliteit, beter het vakantiegeld of een gedeelte ervan tegen een voorkeurtarief zou belasten.

Dit gebaar zou tenminste blijk geven van doeltreffendheid en rechtsgelijkheid die in het wetsontwerp totaal ontbreken. (*Applaus op de socialistische banken.*)

M. le Président. — La parole est à M. Taminiaux.

M. Taminiaux. — Monsieur le Président, pour intervenir dans le domaine social à l'occasion du budget de 1987, on ne peut, bien sûr, éviter de répéter des choses qui ont été soulignées à plusieurs reprises depuis la déclaration gouvernementale de novembre 1985.

A vrai dire cependant, les dispositions se précisent et méritent donc toute notre attention.

Sans doute aussi n'est-il jamais inutile d'aborder des problèmes de fond qui semblent souvent mis sous l'éteignoir de l'austérité budgétaire.

Lorsque Val-Duchesse économise 52 milliards dans la cellule sociale, cela se répercute inmanquablement sur le budget de 1987 qui puisera 30 milliards en cette matière.

On nous prétend que ces mesures sont nécessaires afin de sauver la sécurité sociale... comme si, en supprimant les manteaux, on pouvait tout aussi bien se prémunir du froid!

Nous ne disons pas qu'il n'y a rien à faire, mais sauver la sécurité sociale, c'est tenir avant tout compte de ceux qui, par leurs cotisations, notamment, ont contribué à créer le droit social qui faisait notre fierté.

L'emploi est l'élément moteur de notre système, un système particulièrement grippé par l'existence d'un demi-million de chômeurs complets indemnisés.

Et, dans ce domaine, si un ministre annonce la réduction du nombre de chômeurs, un autre en prévoit l'augmentation.

Pour ma part, je me référerai au rapport d'activité 1985-1986 de l'Union wallonne des entreprises qui stipule: «L'évolution du marché de l'emploi risque d'être bien moins satisfaisante dans les deux années qui viennent qu'elle ne l'a été en 1984 et 1985.»

Satisfaisante? Cela me laisse rêveur...

Je cite toujours ce rapport: «Cependant, on peut espérer une relative stabilisation du niveau du chômage — un peu au-delà de 500 000 personnes — grâce à la fois aux mouvements démographiques — faible croissance de la population active — et à la forte croissance pressentie des investissements des entreprises qui consistent, plus que par le passé, en investissements d'expansion.»

Mais qu'est-ce qu'une forte croissance?

De ce même rapport, je tiens aussi à vous soumettre d'autres réflexions particulièrement intéressantes.

«L'austérité doit cependant rester compétitive. Ainsi, il ne faut pas négliger le fait que l'écart entre l'objectif belge — ramener le déficit public belge à 8 p.c. du PNB — et la moyenne européenne correspondante — 5 p.c. en 1986 — ne se réduira pas sensiblement dans la mesure où la plupart de nos voisins ont également engagé depuis plusieurs années des politiques d'assainissement des finances publiques.»

«Malgré une faible reprise de la consommation privée en 1986, le marché intérieur restera fort peu porteur et beaucoup d'espoirs reposent sur la croissance attendue de la demande dans les autres pays européens.»

On compte donc sur les autres, sur nos voisins pour absorber l'essentiel de nos productions, puisque, comme le rappelle l'Union wallonne des entreprises: «La Communauté européenne absorbe toujours près de 70 p.c. de nos exportations.» Et comme la présidence de l'Europe reviendra, sous peu, à la Belgique, il y a du pain sur la planche!

Ces considérations de l'Union wallonne des entreprises sont révélatrices quant au contexte européen dont il faut tenir compte pour établir toute disposition à caractère économique et social et quant à la prudence annoncée dans les mesures concernées.

Il est évident que les décisions de Val-Duchesse marqueront un peu plus à la baisse les revenus des ménages et donc l'alimentation de la sécurité sociale. Cela a été répété à suffisance à cette tribune.

Le transfert des revenus des ménages vers ceux des entreprises et de la propriété ne peut aboutir qu'à un marché intérieur peu porteur.

La conclusion de l'Union wallonne des entreprises a retenu toute mon attention. Elle stipule: « Il est malheureusement prévisible que, malgré l'arrêt de la dégradation rapide sur le marché de l'emploi en 1986, l'année 1987 n'enregistre plus d'amélioration notable au niveau du chômage. » Mais est-ce véritablement d'arrêt qu'il s'agit ou bien le caractère rapide de cette dégradation diminue-t-il ?

Cette analyse est d'ailleurs confirmée par la récente étude de l'Ires. *Le Soir* du 16 décembre 1986 titre *Apocalypse now en Wallonie. Tous les indicateurs au rouge!* Contrairement aux autres régions du pays, en matière de consommation, la Wallonie est tombée à son niveau historiquement le plus bas depuis 1975. » Et selon le même journal, « les freins qui pèseront à la suite de Val-Duchesse ne laissent entrevoir qu'avec difficulté un taux de croissance positif de l'économie wallonne en 1987 ».

Par ailleurs, je ne résiste pas à l'envie de citer aussi un extrait du quotidien *La Cité* du 17 décembre 1986: « Un ménage sur cinq vit en insécurité d'existence et, contrairement à ce qu'on raconte, les allocations sociales ne sont pas trop élevées; au contraire, sans elles, à la place d'un ménage sur cinq en dessous du niveau de sécurité d'existence, il y en aurait un sur deux. »

Le chômage est à la hausse depuis octobre et j'ai déjà à plusieurs occasions attiré votre attention sur la situation des chômeurs. J'y reviendrai dans quelques instants.

Auparavant, j'aimerais quand même vous livrer quelques réflexions car, comme chacun le sait, c'est le problème de l'emploi qui est fondamental et c'est lui qui constitue la base de notre système de sécurité sociale.

Lorsque l'Union wallonne des entreprises annonce plus d'investissements d'expansion que par le passé, je me demande d'abord dans quelles proportions les investissements potentiels seront réalisés, et parmi ceux-ci combien contribueront à réduire la chute de l'emploi. Et on peut se demander dans quelle mesure ils pourront compenser les investissements de rationalisation qui ont eu et ont toujours la faveur des industriels. J'ai la conviction que ces gestionnaires resteront attachés aux investissements de rationalisation.

La mécanisation de la production industrielle, à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, a conduit les peuples à prendre conscience de la condition ouvrière et à entreprendre les combats que vous savez, pour véritablement arracher aux bien-nantis, aux privilégiés, à ceux qui possédaient le pouvoir économique, les fondements de notre droit social.

Producteurs de richesses, indispensables instruments de ce processus, les travailleurs ont obtenu, grâce à leurs organisations, certains droits élémentaires pour le respect de la dignité humaine. On leur a fait croire que cela pouvait durer et que la société de consommation, dans laquelle le pouvoir capitaliste les poussait, allait continuer éternellement en les assurant de ses bienfaits.

Ils ont été amenés progressivement à concevoir que, pour mieux être, il fallait mieux avoir. Certains ont voulu leur faire oublier qu'il était aussi question de pouvoir, et ce au nom de la liberté, une liberté s'appuyant sur l'inégalité entre les citoyens.

Et puis vient la crise, ce phénomène entouré de nuages lourds qui est perçu comme une sorte de divinité, aux gestes inéluctables, imparables. Elle est associée en quelque sorte à une catastrophe naturelle et inexorable, contre laquelle l'humanité a peu de recours. Cela arrange bien le système en place de laisser supposer qu'il n'y a pas d'hommes responsables de cette crise, d'hommes qui programment ces catastrophes afin de préserver des intérêts financiers particuliers.

La crise provoque alors des réflexes de protection de la part des responsables capitalistes. Ils prennent des dispositions visant à plus de production, tout en s'efforçant d'en réduire les coûts, en s'attaquant notamment au prix de la main-d'œuvre. Pour ce faire, ce n'est plus de mécanisation qu'il s'agit maintenant mais de robotisation. Une nouvelle ère économique, de nouveaux combats en perspective. La généralisation de l'installation des robots dans l'industrie et dans les services économiques doit susciter d'autres réflexions et d'autres attitudes.

Je ne suis certes pas le premier à évoquer ce problème. D'autres l'ont fait avant moi en parlant de la valeur ajoutée. Si, par exemple, le robot remplace des travailleurs, ceux-ci perdent leur emploi et émergent au chômage. Ils ne cotisent plus, mais coûtent au budget de l'emploi et ce

phénomène contribue à réduire les recettes fiscales. Les robots ne cotisent pas, travaillent 24 heures sur 24, ne sont jamais malades, ni en congé, et n'ont pas besoin de salaire. En cas de panne, on les répare ou on les remplace, le plus souvent par d'autres, plus performants encore, qui restreindront un peu plus les possibilités d'emploi.

A côté des statistiques démographiques, qu'on ne peut contester, je suis persuadé que nous ne pourrions plus perdre de temps pour appréhender ce nouveau problème de société qui place le monde du travail devant une problématique que je n'ai fait qu'effleurer schématiquement, mais qu'on ne peut continuellement laisser au frigo. Il faudra l'aborder franchement, et dans le cadre européen, et dans le cadre international.

Ce n'est pas en prenant un ensemble de mesures, telles que l'allongement du service militaire ou la prolongation de l'obligation scolaire qu'on réglerait fondamentalement le problème, car leur but essentiel est de raboter les chiffres du chômage, et de diminuer le nombre de demandeurs d'emploi.

Plutôt que de timides mais néanmoins souvent coûteuses dispositions pour les pouvoirs locaux, il faut attaquer les véritables causes de la crise. Tâche fondamentale mais très complexe, je le concède, mais tâche indispensable pour une prise en considération vraiment sérieuse et efficace de la problématique de l'emploi.

Par ailleurs, je m'inquiète de la manière dont vous vous occuperez du chômage, ou plutôt des chômeurs. En effet, vous récupérez 832 millions pour l'aménagement de l'allocation partielle de chômage au détriment du travailleur à temps partiel qui permet pourtant des ouvertures à d'autres demandeurs d'emploi. Mais en plus — et c'est énorme —, la réforme du régime des allocations de chômage que j'ai déjà eu l'occasion de combattre à cette tribune, vous rapportera 6 milliards 840 millions. Vous vous en prenez donc à ceux qui doivent vivre avec des revenus affaiblis, des revenus qui les obligent à reconsidérer vers le bas la manière dont ils comptaient assurer leur avenir.

En outre, vous augmentez la note que vous présentez aux chômeurs, d'un montant d'un milliard et demi, par la mise au point d'un système de suspension automatique des allocations de chômage, système que j'ai déjà condamné dans cette assemblée. 9 milliards 274 millions d'économies dans le domaine du chômage. Val-Duchesse, c'est « Val-Tristesse ». 38 milliards en moins en 1987, pour la cellule sociale. Il faut le répéter.

Les jeunes, les femmes, les cohabitants font les frais de votre politique qui, vous le savez bien, aura des répercussions désastreuses sur les revenus des citoyens, des ménages les plus modestes. Dois-je rappeler que, sur un demi-million de chômeurs complets indemnisés, près de la moitié ne touchent pas 17 000 francs par mois et quasiment un tiers d'entre eux doivent vivre avec ces seules allocations de chômage ?

Vous vous souviendrez peut-être que, lors de la discussion de la loi fiscale et plus particulièrement de la Charte du contribuable, j'avais alerté le gouvernement sur le sort qui était réservé aux chômeurs face aux sanctions qu'ils pouvaient subir, une situation qui méritait prioritairement une protection juridique, que vous accordez d'abord à ceux qui sont supposés frauder le fisc.

J'ai voulu en savoir plus au sujet de ces sanctions et je remercie M. le ministre de l'Emploi et du Travail de m'avoir fourni, suite à ma question écrite du 1<sup>er</sup> septembre 1986, les renseignements statistiques demandés pour 1985, mais je regrette quand même qu'il n'ait pas été en mesure de me communiquer le nombre et le montant total des remboursements réclamés aux chômeurs. J'estime qu'il est anormal qu'on ne puisse rendre compte de cette rentrée financière. Les plus élémentaires notions de comptabilité seraient-elles ignorées ?

Une réponse me paraît toujours possible. Il est certes plus difficile, mais pas impossible non plus, à mon sens, de connaître, comme je le souhaitais, le nombre de recours introduits auprès des tribunaux du travail ainsi que les décisions prises par ces tribunaux. Je ne désespère pas d'en obtenir communication.

Quoi qu'il en soit, il sera sans doute étonnant pour certains d'apprendre que 30 784 sanctions ont été prises en 1985 à l'encontre des chômeurs, parfois à cause d'un manque d'information ou de négligence administrative. Dans ce nombre de 30 784, plus de 16 000 hommes et plus de 14 000 femmes !

Dans sa réplique à mon intervention relative à la charte du contribuable, le Vice-Premier ministre Gol, ministre de la Justice, a notamment déclaré: « Nous nous préoccupons évidemment de certains abus qui peuvent exister dans l'application de la législation sur le chômage. C'est une des raisons pour lesquelles nous veillerons, dans les arrêtés à prendre avant la fin du mois de juillet, à nous préoccuper de certaines matières

relatives aux cohabitants. Par ailleurs, nous nous préoccupons aussi de l'application équitable et correcte de la législation sociale. C'est la raison pour laquelle la déclaration gouvernementale prévoit qu'après la charte dont nous parlons actuellement, une charte de l'assuré social fasse également l'objet d'un projet de loi.»

Cette déclaration datait du 16 juillet 1986. Qu'en est-il de ces promesses? Pour ma part, comme sœur Anne, je n'ai encore rien vu venir... Dans le budget des Voies et Moyens, non plus. Au contraire, la suspension automatique des allocations de chômage est décidée et sera appliquée. Belle manière de respecter ses engagements mais, croyez-le, plus rien ne nous étonne!

Que dire aussi des chômeurs âgés, ceux qui ont plus de cinquante ans? Des gens qui ont travaillé parfois plus de trente ans et même plus de quarante ans et qui, parce qu'ils n'ont pas accès au droit à la prépension, ne toucheront que des allocations de chômage qui pourront aller en diminuant jusqu'à l'âge de soixante-cinq ans! En effet, combien d'entre eux, pour des raisons indépendantes de leur volonté, ont perdu le statut de chef de famille avant d'atteindre l'âge de la pension. Il y aurait environ 80 000 chômeurs concernés, certains parlent de 100 000. Des citoyens qui ont vécu la crise des années 30, la seconde guerre mondiale et ont lutté pour créer notre sécurité sociale méritent une autre considération. Ils n'ont pas droit à la prépension dont vous avez d'ailleurs relevé le seuil d'accès. S'il devient isolé ou cohabitant, parce qu'il perd son conjoint ou que ses enfants quittent la maison, il verra ses revenus diminuer et subira les nouvelles dispositions restrictives du régime des allocations de chômage, alors qu'il a apporté largement sa quote-part

pour alimenter la caisse de chômage. Le chômeur n'a pas demandé à terminer sa vie professionnelle avant l'âge de la retraite de cette façon, surtout pas dans de telles conditions.

Nulle part, dans votre projet, il n'est tenu compte de la situation de ces personnes qui ont contribué largement au redressement de notre économie après la guerre et qui méritaient une autre considération. Je regrette qu'on n'y ait pas pensé.

Monsieur le Vice-Premier ministre, ne pensez-vous pas qu'en faisant payer de telle façon, par les travailleurs, le poids de la crise qu'ils n'ont pas créée, vous détériorez une sécurité fondamentale pour l'équilibre social, le fameux consensus dont vous parlez si souvent?

Que voulez-vous? Obliger les plus humbles à apprendre à gérer leur pauvreté de plus en plus criante, alors que 2 p.c. des ménages détiennent 48 p.c. de la fortune? Il y a des limites qu'il est malsain et dangereux de dépasser. Val-Duchesse oblige la sécurité sociale à évoluer à la manière d'un funambule sur un fil de plus en plus ténu. Et les mailles du filet de protection s'élargissent de plus en plus! Je vous préviens, il faudra faire attention à la chute! (*Applaudissements sur les bancs socialistes.*)

De Voorzitter. — Wij zetten deze bespreking vanmiddag te 14 uur voort.

Nous poursuivrons cette discussion cet après-midi à 14 heures.

De vergadering is gesloten.

La séance est levée.

(*De vergadering wordt gesloten te 12 u. 35 m.*)

(*La séance est levée à 12 h. 35 m.*)